

Rapport annuel

2011-2012



Table des matières

Message du président du conseil d'administration.....2

Message du président-directeur général3

Structure5

La Sépaq, le plus grand réseau de nature et de plein air au Québec6

Situation géographique8

Activités et services.....10

La Sépaq en chiffres.....12

Les parcs nationaux.....14

Le secteur faunique18

Le secteur touristique.....22

La mise en marché.....25

Les ressources humaines26

Partenariat et concertation.....28

La Sépaq engagée dans le développement durable.....29

Des marques de reconnaissance32

Revue financière33

Rapport de la direction35

Rapport de l'auditeur indépendant36

États financiers37

Conseil d'administration et gouvernance48

Les dirigeants de la Société.....58

Accès aux documents et protection des renseignements personnels62

Emploi et qualité de la langue française dans l'administration63

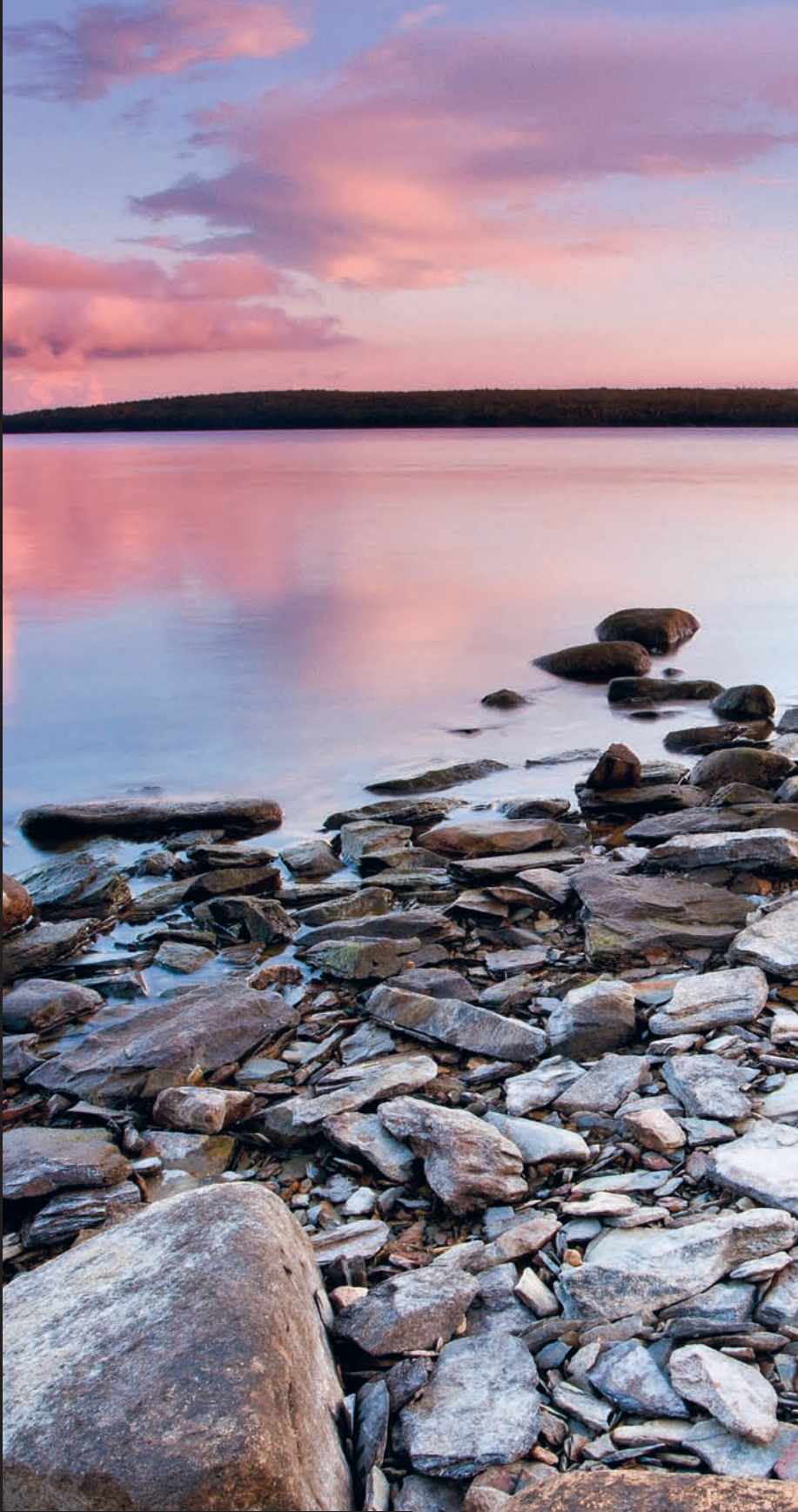
Politique de financement des services publics.....63

Politique de réduction et de contrôle des dépenses63

Développement durable64

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs71

Coordonnées des établissements.....74



PARC NATIONAL DE FRONTENAC



Monsieur Pierre Arcand
Ministre du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesque Est
30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

Au nom du conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec, j'ai le plaisir de vous transmettre le rapport annuel de l'exercice financier 2011-2012.

En plus de présenter les états financiers audités, ce rapport fait aussi état des faits saillants de l'année et souligne les défis que doit relever la Société dans le cadre de ses opérations.

Finalement, celui-ci est rédigé conformément aux différentes exigences législatives et gouvernementales en vigueur.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération.

Le président du conseil d'administration,

Daniel Deslauriers

Message du président du conseil d'administration



L'année 2011-2012
fut une
**année
déterminante**
pour la Société

En septembre 2011, le gouvernement du Québec m'a confié la présidence du conseil d'administration de la Société des établissements de plein air du Québec. C'est donc à ce titre que j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2011-2012.

L'année 2011-2012 fut une année déterminante pour la Société.

En effet, la démarche de planification stratégique, amorcée à l'automne 2010, a permis de renouveler la mission, la vision et les valeurs de la Société, de même que les enjeux, les orientations stratégiques, les axes et les objectifs. Le conseil d'administration, en ayant participé activement à ce projet, est confiant que le plan stratégique 2012-2017 de la Société lui permettra de mobiliser ses équipes pour atteindre les objectifs fixés.

Aussi, le processus de gestion intégrée des risques approuvé l'an dernier, a été mis en œuvre au cours de la présente année. L'identification des risques permet notamment à la Société d'assumer plus efficacement ses responsabilités de sécurité envers ses clients et ses employés.

Dans un autre ordre d'idées, la Société a continué sa contribution à la réduction des dépenses du gouvernement. Le plan de réduction et de contrôle des dépenses de la Société a été suivi de façon rigoureuse, et ce, dans le respect des paramètres gouvernementaux.

J'exprime ma reconnaissance envers les membres du conseil d'administration pour leur engagement envers la Société. De façon plus spécifique, je remercie chaleureusement M. Georges Laberge pour le travail accompli tout au long de ses six années à titre de président du conseil d'administration de même que M^{me} Deborah Hook pour ses cinq années comme administratrice de la Société.

Enfin, je tiens à remercier chacun des employés pour leur participation et implication actives à la réalisation de la mission de la Société. Leur dévouement et leur professionnalisme exceptionnels sont des ressources indéniables pour la Société.

Le président du conseil d'administration,

Daniel Deslauriers

Message du président-directeur général



Faire
découvrir
la nature
du Québec

La Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq ou Société), c'est 49 établissements répartis à travers le Québec qui emploient plus de 3 100 personnes et qui reçoivent au-delà de 6,3 millions de jours de visite annuellement dans le but de faire vivre des expériences à leurs visiteurs. L'année 2011-2012 fut remplie de projets et de nombreuses réalisations. Sous réserve de son approbation par les différentes instances, le plan stratégique 2012-2017 de la Société est certes une réalisation marquante et structurante de la dernière année. « Faire découvrir la nature du Québec », la nouvelle vision de la Société, vient baliser les orientations stratégiques mises de l'avant. Il s'agit d'un défi emballant pour les employés et les dirigeants de la Société que de s'affirmer comme la référence dans les domaines du tourisme de nature et du plein air au Québec.

La mission redéfinie de la Société consiste à rendre accessible, développer et assurer la pérennité du territoire, des sites touristiques et des actifs qui lui sont confiés en tenant compte des dimensions publique, environnementale, sociale et économique. La Société exploite ces actifs au bénéfice de sa clientèle, mais en assure également la pérennité pour les générations futures. Dans cette perspective, le développement durable du patrimoine naturel et du territoire revêt une haute importance.

La conservation du patrimoine est l'un des enjeux importants de la Société. Le présent rapport annuel donne une place importante aux grands dossiers qui s'y rattachent. C'est donc avec fierté que j'invite le lecteur à prendre connaissance de la section « La Sépaq engagée dans le développement durable ».

La Société contribue aussi de façon significative à l'essor économique du Québec par sa forte décentralisation dans les régions et, plus spécifiquement, au développement du tourisme de nature et du plein air. Soulignons les partenariats en région, qui ont à nouveau été nombreux cette année. Plusieurs attractions ou territoires gérés par la Société sont des produits d'appel de leur région. Mentionnons, entre autres, les parcs nationaux du Québec, l'Aquarium du Québec, le Parc de la Chute-Montmorency et l'Auberge de montagne des Chic-Chocs. En plus des efforts de la Société et de ceux de chacun de ses 49 établissements, l'investissement de 35 M\$ annoncé par le gouvernement du Québec lors du discours sur le budget 2012-2013 permettra de mettre en œuvre certains projets structurants des parcs nationaux des Îles-de-Boucherville et des Grands-Jardins et du Parc de la Chute-Montmorency, de consolider le patrimoine bâti et d'accélérer la mise en œuvre du Programme de gestion environnementale. Ces investissements sont aussi directement en lien avec les orientations du Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020. Aussi, rappelons que l'équipe de la Société s'emploie à finaliser les infrastructures et aménagements pour le parc national du Lac-Témiscouata, dont l'ouverture officielle est prévue pour 2013.

Comme entreprise de services, la satisfaction accrue des clients se révèle un enjeu fondamental. La confiance de la clientèle se mérite au quotidien, d'où la grande préoccupation de la Société pour l'application de normes de qualité parmi les plus rigoureuses de l'industrie. D'ailleurs, les efforts ont été nombreux afin de tenir compte de ses préférences. L'évolution constante de l'offre d'activités et de services distinctifs doit, bien sûr, se poursuivre.

Au cours de la dernière année, la Société a investi plus de 33 M\$ dans la mise à niveau et le développement de ses installations, pour le bénéfice de sa clientèle. Toujours avec le souci du service à la clientèle, des progrès ont été réalisés dans les dossiers de la qualité et de la sécurité. Plus particulièrement, le processus de gestion intégrée des risques a été déployé dans l'entreprise et une analyse du contrôle des risques a été complétée.

En plus de préserver la confiance de ses clients, la Société doit savoir se renouveler. Dans ce contexte, une importante modernisation de la mise en marché a été amorcée. Ce positionnement nous amène à redoubler d'efforts pour séduire les Québécois et les surprendre, avec des produits et services innovateurs, les invitant à voyager chez eux en plus grand nombre, tout en accroissant de façon significative les clientèles hors-Québec. À cet effet, certains nouveaux types d'hébergement fort prometteurs sont sur le point d'être implantés dans les établissements.

L'actualisation des pratiques d'affaires de la Société s'est poursuivie. Dans le but de satisfaire davantage la clientèle, la Société a réalisé des études auprès de clients et de non-clients afin de l'aider à identifier des mesures qui lui permettront de s'adapter aux réalités commerciales actuelles. Citons, à titre d'exemple, le remplacement du tirage au sort pour la pêche avec hébergement par un processus de réservation téléphonique et via le site transactionnel. Il s'agit là d'un virage important pour l'accès aux territoires qui préserve le principe d'équité sur la base du premier arrivé, premier servi. Les clients peuvent ainsi planifier leurs vacances en faisant leurs réservations à l'avance ou encore au moment de leur choix, en fonction des disponibilités des produits et services des établissements. Un tel changement est aussi le prélude à d'autres à venir, grâce à l'utilisation des technologies de l'information.

Par ses nouvelles orientations, la Société souhaite contribuer à l'atteinte des objectifs du gouvernement du Québec en matière de tourisme et à sa Vision 2020, soit de faire du Québec une destination internationale incontournable. En effet, la Société place le développement de son produit au cœur de ce qui pourra contribuer de manière distinctive au positionnement du Québec sur le plan touristique.

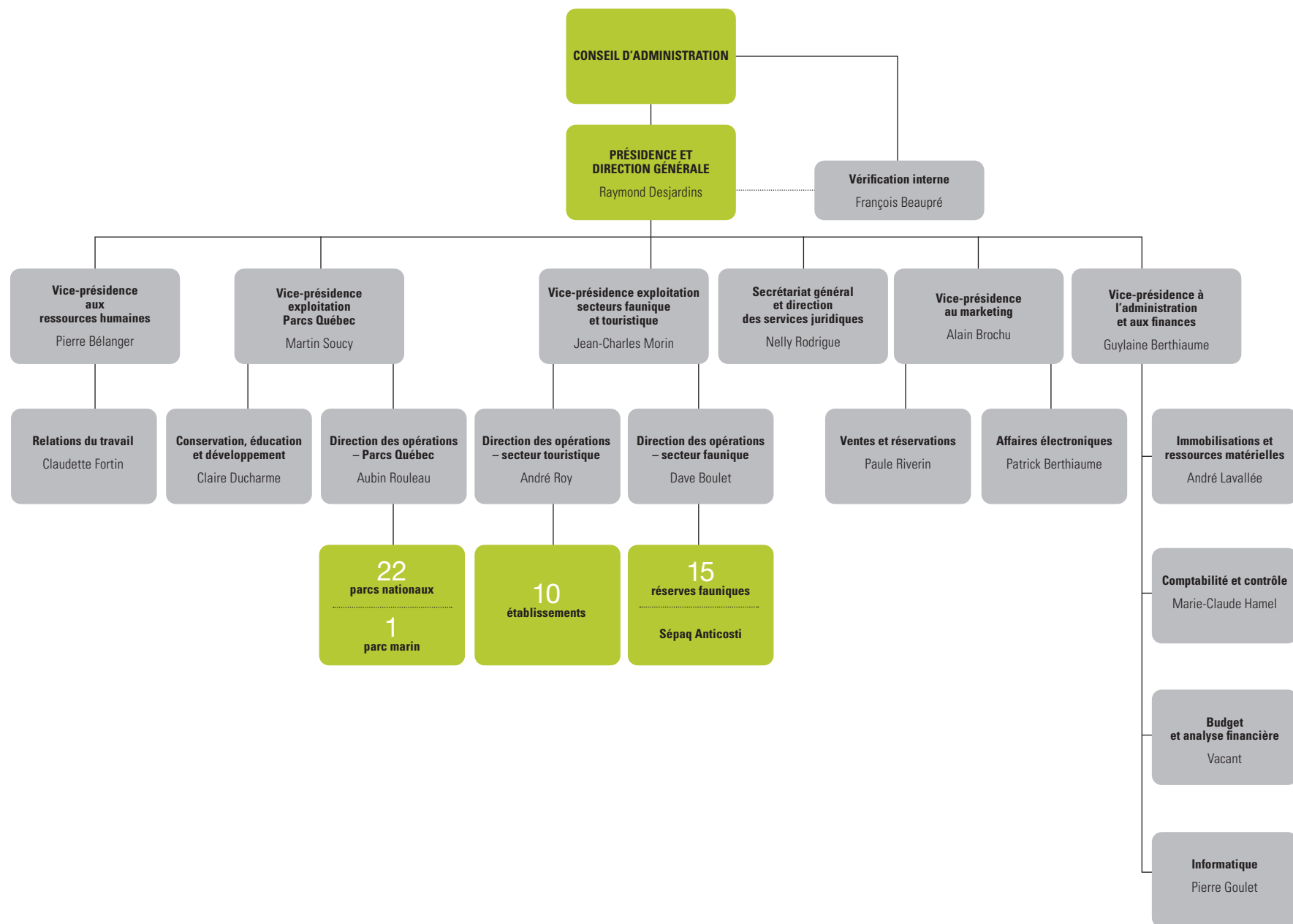
En terminant, je tiens à remercier chaleureusement la merveilleuse équipe d'employés de la Société. Cette équipe, passionnée et engagée à faire vivre aux visiteurs des expériences enrichissantes et divertissantes, mérite toute notre admiration. Par la même occasion, j'en profite pour remercier les membres du conseil d'administration qui assument leurs responsabilités avec une disponibilité et un engagement remarquables.

Le président-directeur général,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Raymond Desjardins'.

Raymond Desjardins

Structure



The image is a composite of two photographs. The top photograph shows a vast, hazy mountain range under a bright sky. The bottom photograph shows a hiker from behind, wearing a red backpack and a light blue shirt, walking down a rocky trail. In the background of the bottom photo, a river flows through a lush green valley.

La Sépaq, le plus grand **réseau de nature et de plein air au Québec**

Les Québécoises et les Québécois sont animés d'une fierté toute légitime à l'endroit de la nature généreuse qui leur procure une multitude de lieux propices à l'émerveillement, à la détente et à la pratique d'activités de loisir. La Société est fière d'assumer la gestion et la mise en valeur des territoires et des établissements que lui confie le gouvernement du Québec. La Société gère ses établissements en trois réseaux, soit Parcs Québec, le secteur faunique et le secteur touristique, chacun ayant ses caractéristiques qui lui sont propres. Soulignons par ailleurs que la Société réinvestit la totalité de ses liquidités dans le maintien et le développement du patrimoine naturel et culturel ainsi que dans ses infrastructures et activités.

Parcs nationaux

Les 22 parcs nationaux québécois exploités par la Société et le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent exploité conjointement avec le gouvernement fédéral constituent des espaces témoins où la nature évolue sans autres interventions que celles nécessaires à leur conservation ainsi qu’à leur mise en valeur éducative et récréative. Par la beauté et l’intégrité de leurs milieux naturels, de même que par leurs caractéristiques culturelles et historiques, les parcs nationaux représentent une vitrine exceptionnelle pour le Québec, très appréciée non seulement des Québécois, mais également des touristes étrangers.

Créés en vertu de la Loi sur les parcs, l’objectif prioritaire des parcs nationaux est d’assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d’éducation et de récréation intensive. Bien que tout le territoire compris à l’intérieur d’un parc soit sous l’autorité du ministre du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs, la Société s’est vu confier l’exploitation des parcs situés au sud du 50^e parallèle. Sauf exception, toute personne qui accède à un parc, y circule ou y pratique une activité doit acquitter un droit d’accès dont le montant est déterminé par règlement. Toute forme de chasse ou de piégeage y est interdite. D’ailleurs, seules les activités autorisées par le directeur du parc y sont permises.

Réserves fauniques

Le réseau des 15 réserves fauniques ainsi que Sépaq Anticosti s’étalent en de vastes contrées forestières et sauvages où les expériences vécues, reliées à la faune et au plein air, facilitent le contact avec la nature dans des décors sublimes. Chaque réserve faunique et Sépaq Anticosti offrent des activités et des services favorisant le maintien de nos traditions associées à la nature, notamment la chasse et la pêche et ouvrent aussi leurs portes pour la villégiature et autres activités de plein air.

Créées en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, les réserves fauniques sont des territoires structurés voués à la conservation, à la mise en valeur et à l’utilisation de la faune ainsi qu’accessoirement à la pratique d’activités récréatives. La responsabilité des réserves fauniques relève du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, tout comme le plan de gestion de la pêche et les conditions de chasse. Sous réserve des droits et autorisations accordés à des tiers par le ministre, la Société y organise des activités, y fournit des services sur une base lucrative et y exploite un commerce, à des fins de mise en valeur ou d’utilisation de la faune ou à des fins de pratiques récréatives. La chasse et la pêche y sont notamment pratiquées. Les principes d’équité et d’accessibilité pour les résidents du Québec guident les interventions. Le résident québécois qui désire chasser dans un secteur à accès contingenté doit avoir été sélectionné par tirage au sort. Contrairement aux parcs nationaux, la Société n’a pas l’exclusivité du territoire; des exploitants de la forêt, des mines ou autres activités similaires y sont également présents.

Secteur touristique

Le secteur touristique est composé de 10 établissements qui accueillent une clientèle variée. La Station touristique Duchesnay se distingue par ses nombreuses activités, son auberge 4 étoiles et ses chalets en bordure du magnifique lac Saint-Joseph. Le Parc de la Chute-Montmorency et l’Aquarium du Québec sont des attraits touristiques majeurs de la ville de Québec tandis que le Gîte du Mont-Albert, situé en montagne au cœur du parc national de la Gaspésie, est une auberge classée 4 étoiles des plus accueillantes. Le Centre touristique du Lac-Simon, le Camping des Voltigeurs, le Centre touristique du Lac-Kénogami et le Camping de la Baie-de-Percé invitent à des vacances familiales fort intéressantes. En Gaspésie, l’Auberge et Golf Fort-Prével offre une des meilleures tables de la région et sait plaire aux amateurs de golf. Enfin, à l’Auberge de montagne des Chic-Chocs, située à 640 mètres d’altitude, l’expérience est plus grande que nature!



Situation géographique

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

- 1 Parc national d'Aigüebelle
- 2 Réserve faunique La Vérendrye - secteur Abitibi

OUTAOUAIS

- 3 Centre touristique du Lac-Simon
- 4 Parc national de Plaisance
- 5 Réserve faunique La Vérendrye - secteur Outaouais
- 6 Réserve faunique de Papineau-Labelle

BAIE-JAMES

- 7 Réserve faunique Assinica
- 8 Réserve faunique des Lacs-Albanet-Mistassini-et-Waconichi

LAURENTIDES - LANAUDIÈRE

- 9 Parc national du Mont-Tremblant
- 10 Parc national d'Oka
- 11 Réserve faunique Rouge-Matawin

MONTÉRÉGIE

- 12 Parc national des Îles-de-Boucherville
- 13 Parc national du Mont-Saint-Bruno

CANTONS-DE-L'EST

- 14 Parc national de Frontenac
- 15 Parc national du Mont-Mégantic
- 16 Parc national du Mont-Orford
- 17 Parc national de la Yamaska

MAURICIE

- 18 Réserve faunique Mastigouche
- 19 Réserve faunique du Saint-Maurice

CENTRE-DU-QUÉBEC

- 20 Camping des Voltigeurs

QUÉBEC

- 21 Aquarium du Québec
- 22 Parc de la Chute-Montmorency
- 23 Parc national de la Jacques-Cartier
- 24 Station touristique Duchesnay
- 25 Réserve faunique des Laurentides
- 26 Réserve faunique de Portneuf

km de Qc km de Mtl

919 675
600 470

425 195
383 160
405 275
420 190

570 756
570 756

390 145
292 46
290 180

243 10
253 20

150 260
240 225
285 150
253 100

260 145
200 250

150 110

10 240
13 265
40 293
45 265
80 310
90 240

CHARLEVOIX

- 27 Parc national des Grands-Jardins
- 28 Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie

SAGUENAY-LAC-ST-JEAN

- 29 Centre touristique du Lac-Kénogami
- 30 Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent
- 31 Parc national du Fjord-du-Saguenay
- 32 Parc national des Monts-Valin
- 33 Parc national de la Pointe-Taillon
- 34 Réserve faunique Ashuapmushuan

BAS-SAINT-LAURENT

- 35 Parc national du Bic
- 36 Parc national du Lac-Témiscouata
- 37 Réserve faunique de Rimouski

GASPÉSIE

- 38 Auberge et Golf Fort-Prével
- 39 Auberge de montagne des Chic-Chocs
- 40 Camping de la Baie-de-Percé
- 41 Gîte du Mont-Albert
- 42 Parc national de la Gaspésie
- 43 Parc national de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé
- 44 Parc national de Miguasha
- 45 Réserve faunique des Chic-Chocs
- 46 Réserve faunique de Matane
- 47 Réserve faunique de Port-Daniel

DUPLESSIS

- 48 Parc national d'Anticosti
- 49 Réserve faunique de Port-Cartier- Sept-Îles
- 50 Sépaq Anticosti

km de Qc km de Mtl

135 435
170 470

230 475
161 476
269 522
253 500
250 500
325 470

285 527
294 516
335 560

718 945
480 700
758 985
500 720
520 770
758 985
541 779
482 772
440 665
675 900

679 ✈ 914 ✈
587 835
679 ✈ 914 ✈

● PARCS QUÉBEC

● RÉSERVES FAUNIQUES

● CENTRES TOURISTIQUES

● SÉPAQ ANTICOSTI

Activités et services

La Société offre un éventail d'activités et de services invitant les visiteurs à vivre des expériences diversifiées dans des environnements naturels enchanteurs.

Activités

Plein air

- **Activités de découverte**
Observation et découverte de la flore, de la faune et du patrimoine
- **Activités culturelles**
Visite d'expositions, dégustation de produits du terroir
- **Activités sportives aquatiques estivales**
Baignade, rabaska, canot, kayak, croisière, rafting
- **Activités sportives terrestres estivales**
Randonnée pédestre, randonnée en montagne, via ferrata, quad, vélo, golf
- **Activités hivernales**
Randonnée (courte et longue), traîneau à chiens, trottinette des neiges, ski de fond, ski Méta, ski de haute randonnée, motoneige (sauf parcs nationaux), raquette, patin, glissade, pêche blanche

Chasse

- Orignal
 - Cerf de Virginie
 - Petit gibier
 - Ours noir
- ▼
- **Avec hébergement**
 - En chalet
 - En auberge
 - En camp rustique
 - En camping

Pêche

- **Quotidienne**
 - Avec embarcation de la Sépaq
 - Avec embarcation personnelle
 - À gué
 - Aventure
- **Avec hébergement**
 - En chalet
 - En auberge
 - En camp rustique
 - En camping

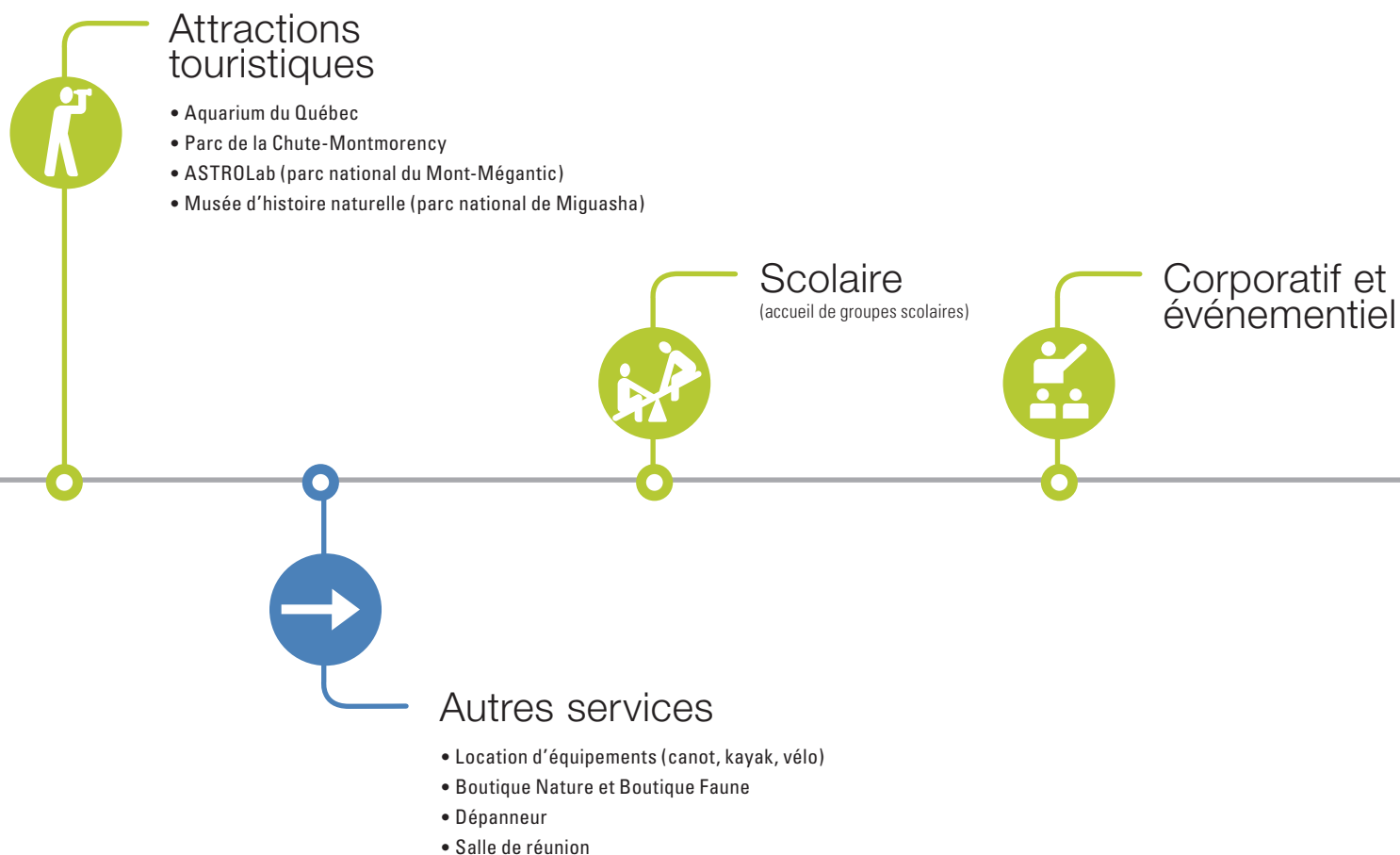
Services

Hébergement

- Hôtellerie
- Chalet
- Yourte
- Abri trois murs
- Camp rustique
- Refuge
- Igloo
- Camping
- Prêt-à-camper
 - Tente Huttopia
 - Tente Hékipia
 - Tente-roulotte
 - Tente Huttopia nordique
- Tente de prospecteur

Restauration

- Restaurant
- Cafétéria
- Casse-croûte



Pour plus d'information, consultez le site Web de la Société au www.sepaq.com.

La Sépaq **en chiffres**

22

PARCS NATIONAUX

PARC MARIN DU
SAGUENAY-
SAINT-LAURENT

6 733 km²
DE TERRITOIRE

15

RÉSERVES FAUNIQUES

66 048 km²
DE TERRITOIRE

SÉPAQ ANTICOSTI

4 177 km²
DE TERRITOIRE

10

ÉTABLISSEMENTS

2 ATTRAITS MAJEURS DE LA
RÉGION DE QUÉBEC

4 HÔTELS | 4 CAMPINGS

3 173
EMPLOYÉS

3,7
MILLIONS DE JOURS DE
VISITE RANDONNÉE

127
SENTIERS DE
COURTE
RANDONNÉE

185 735
JOURS DE PÊCHE

59,1 %
TAUX DE
SUCCÈS
CHASSE AU
CERF DE
VIRGINIE

65,6 %
TAUX DE
SUCCÈS
CHASSE À
L'ORIGINAL

377 309
PERSONNES AYANT
PARTICIPÉ AUX
ACTIVITÉS DE
DÉCOUVERTE

137
CAMPS RUSTIQUES,
TENTES DE
PROSPECTEUR ET
REFUGES

393
HÉBERGEMENTS EN
PRÊT-À-CAMPER

16
CENTRES DE
DÉCOUVERTE ET
DE SERVICES

100 673
JOURS DE CHASSE

7
SENTIERS DE
LONGUE
RANDONNÉE

Provenance de la
clientèle
95 %
DU QUÉBEC

PLUS DE
13 000
LACS

6,3
MILLIONS DE JOURS
DE VISITE

7 057
SITES DE CAMPING

212
UNITÉS D'HÔTELLERIE

13 000
KILOMÈTRES DE ROUTE

652
CHALETS

PLUS DE
200
ENTENTES DE
PARTENARIAT

Les parcs nationaux

Confié en gestion à la Société en 1999, le réseau Parcs Québec a connu un développement fulgurant au cours des 12 dernières années, marqué par plus de 140 M\$ d'investissement dans la mise en valeur de ce patrimoine naturel et culturel exceptionnel du Québec. Au cours de cette période, la fréquentation des parcs a cru considérablement et les infrastructures se sont significativement améliorées. Aussi, la notoriété des parcs au sein de la population a augmenté et des centaines de milliers de visiteurs participent maintenant annuellement à une activité de découverte. Les visiteurs présentent un fort taux de satisfaction. Ces territoires sont de merveilleux produits d'appel touristique qui se sont avantageusement insérés dans la trame économique régionale où ils sont présents. Année charnière, 2011-2012 a permis de dresser un bilan des dernières années et de se projeter dans l'avenir. Tout ce cheminement culmine aujourd'hui vers un constat partagé avec fierté : le réseau Parcs Québec a rejoint les autres réseaux de parcs nationaux dans le monde en termes de qualité et il est le plus important produit d'appel touristique de nature et de plein air du Québec.





PARC NATIONAL DU MONT-TREMBLANT



PARC NATIONAL DE FRONTENAC

Conservation

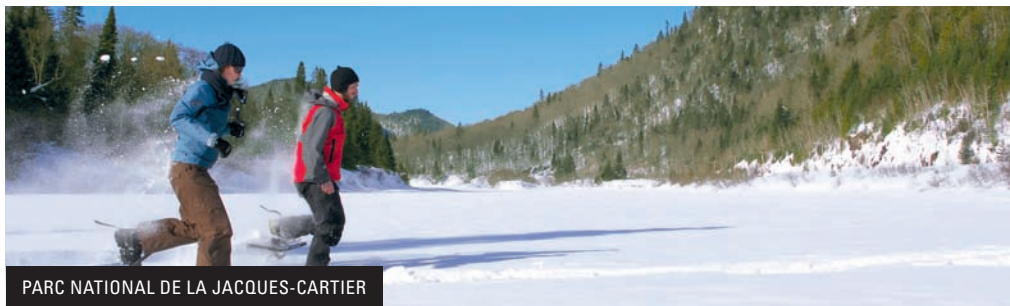
L'une des missions fondamentales des parcs nationaux est d'assurer leur conservation et la Société y consacre des ressources importantes. Les activités de conservation sont utiles, notamment afin de mieux comprendre les phénomènes biologiques en vue d'améliorer la gestion des territoires tout en assurant le maintien de leur intégrité écologique. Ces activités visent en définitive la protection et la conservation d'un patrimoine naturel ou culturel original, tout en offrant un cadre récréatif et éducatif qui distingue les parcs nationaux des autres lieux de pratique d'activités de plein air. La progression des actions de la Société en conservation s'est poursuivie en complétant les outils de gestion qui assurent le succès de la réalisation de cette mission importante. Un nouvel outil de gestion essentiel, le Guide de caractérisation des sites d'implantation, a été produit et son application facilite la préparation de travaux d'immobilisations dans les parcs, afin de respecter scrupuleusement les principes de conservation et de développement durable. La stratégie de conservation a été actualisée à plus d'un titre. L'équipe des parcs a publié le Programme de suivi de l'intégrité écologique des parcs (PSIE) qui se veut un outil scientifique visant à assurer la surveillance du niveau d'intégrité écologique dans les parcs nationaux. De son côté, un blogue dédié à la conservation, Parcs Québec conservation, permet aux internautes et aux utilisateurs des médias sociaux de se tenir informés sur les réalisations en matière de conservation réalisées par les équipes des parcs. Il est le complément du Bulletin de conservation dont la 10^e édition a été publiée en 2011. Ce dernier aborde des sujets diversifiés et riches en connaissances et témoigne de l'évolution naturelle des parcs dans les régions du Québec.

Lancement d'Explorateur Parc Parcours et inauguration de trois centres de découverte et de services

La Société a lancé une nouvelle approche d'expérience de visite intégrant les tendances de mobilité des outils technologiques. En effet, depuis l'automne 2011, les visiteurs ont accès à un nouveau tandem d'outils appelé Explorateur Parc Parcours qui permet de personnaliser leur visite dans un parc national en choisissant l'un ou l'autre des parcours pédestres, cyclables ou navigables et d'en apprendre davantage sur les points de découverte ponctuant le parcours. Très innovateur, il offre des applications mobiles, une borne interactive et un compagnon de visite, dont la finalité de l'usage est éducative. Tout comme les panneaux d'interprétation qui longent les parcours et les quelque 500 activités de découverte guidées ou autonomes, Parc Parcours contribue à pousser plus loin la compréhension de la mission et de la valeur des parcs. Une première phase d'implantation de l'Explorateur Parc Parcours a été réalisée dans les parcs nationaux de la Jacques-Cartier, du Mont-Saint-Bruno et de Frontenac à l'automne 2011.



Le parc national du Lac- Témiscouata prend forme



En plus de l'implantation de Parc Parcours, trois parcs ont inauguré chacun un centre de découverte et de services, marquant ainsi la fin d'une série de travaux essentiels qui s'inscrivent dans la deuxième phase de mise en valeur des parcs nationaux. Il importe de préciser que le projet du parc national de Frontenac est une construction neuve alors que ceux des parcs nationaux du Mont-Saint-Bruno et de la Jacques-Cartier ont fait l'objet d'une récupération de l'enveloppe de leur bâtiment existant. Ces trois projets ont été réalisés avec des matériaux en bois dans l'esprit de la charte de la Coalition BOIS Québec à laquelle la Société adhère. Plusieurs autres travaux sont actuellement en cours de réalisation dans le cadre de ce plan d'investissement dont les centres de découverte et de services des parcs nationaux du Mont-Tremblant, de la Yamaska et des Grands-Jardins.

Développement de territoires et de services

Les travaux se sont poursuivis en 2011-2012 au parc national du Lac-Témiscouata. Ce parc en devenir, surplombant le majestueux lac Témiscouata, prend forme avec la construction d'un bâtiment de services, l'aménagement de sentiers, d'une piste cyclable et d'un camping. Par la qualité de ses infrastructures et de ses aménagements, ce parc sera une vitrine particulière des récentes pratiques de développement en matière de conception et d'aménagement des parcs nationaux au Québec.

De nouveaux secteurs ont été aménagés pour valoriser la capacité d'attraction de certains des parcs nationaux et sont maintenant accessibles aux visiteurs. C'est le cas du secteur de Franceville au parc national du Mont-Mégantic alors qu'un bâtiment d'accueil y a été construit, un camping aménagé et un réseau de sentiers développé. L'ajout de la gestion du secteur Amicaux au parc national de la Pointe-Taillon est une autre manifestation du rehaussement de l'offre de Parcs Québec. Notons également l'accès en période hivernale au parc national de la Jacques-Cartier grâce à l'entretien d'un lien routier, de la disponibilité du centre de découverte et de services et de la programmation d'activités sur le thème hivernal. Une autre nouveauté à signaler est certes l'ouverture du salon de thé Le Vieux-Moulin, au parc national du Mont-Saint-Bruno, lequel offre un magnifique décor propice aux rencontres et à la détente. Ce projet a permis la mise en valeur de ce bâtiment historique datant de 1761 et ayant déjà abrité un moulin à farine.

Les amateurs de la nature ont pu apprécier la 4^e phase d'implantation des tentes Huttopia avec l'ajout de 44 unités de ce populaire mode d'hébergement. Aussi, les centres de découverte et de services sont maintenant pourvus d'un affichage dynamique offrant plusieurs renseignements visant à faciliter et à agrémenter le séjour des visiteurs. De plus, la nouvelle Collection Signature de la Boutique Nature est disponible depuis peu dans tous les parcs nationaux.



PARC NATIONAL DE LA YAMASKA



PARC NATIONAL D'OKA



PARC NATIONAL DU MONT-SAINT-BRUNO



PARC NATIONAL DU MONT-ORFORD

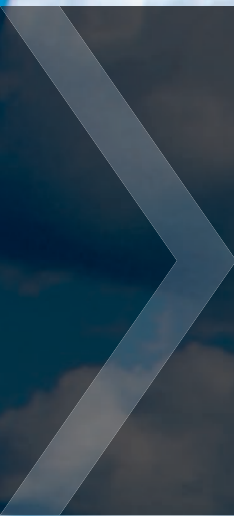


Fonds Parcs Québec

Dédié exclusivement au soutien de projets servant à la protection et à la conservation du patrimoine naturel, culturel et historique du Québec, le Fonds Parcs Québec a été lancé en 2011. Avec les dons récoltés, six projets seront financés. Ils porteront notamment sur la perchaude au parc national de la Yamaska, sur la mesure de protection du Grand lac Saint-François au parc national de Frontenac, sur les migrations et le baguage de nyctales au parc national du Fjord-du-Saguenay et sur le caribou au parc national de la Gaspésie. À titre d'exemple, le caribou montagnard a été désigné « espèce vulnérable » par le gouvernement du Québec, en vertu de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables.

Journée des parcs nationaux du Québec

La tenue de la 2^e Journée des parcs nationaux du Québec a été une occasion de découvrir la nature d'ici à travers un nombre impressionnant d'activités de découverte et de plein air. L'accès gratuit aux parcs pour tous les visiteurs au cours de cette journée thématique fut apprécié. L'édition du 12 juin 2011 s'est distinguée par une programmation spéciale au parc national du Mont-Orford avec la présentation d'un spectacle d'Arthur l'Aventurier, porte-parole jeunesse de cet événement, au plus grand plaisir des petits et des grands.



Le secteur faunique

Depuis sa prise en charge du réseau des réserves fauniques en 1995, la Société a contribué de manière significative à la conservation et à la mise en valeur de ces territoires exceptionnels, de même qu'à rentabiliser une exploitation qui occasionnait des pertes annuelles importantes pour le gouvernement du Québec avant son transfert. L'immensité du territoire et son côté giboyeux sont les principales caractéristiques retrouvées dans les réserves fauniques.



RÉSERVE FAUNIQUE DES LAURENTIDES



La Société a su, au fil du temps, appuyer sa gestion sur la concertation et sa volonté de collaborer avec les divers intervenants. C'est grâce à ces efforts que la Société peut actuellement envisager d'élaborer une stratégie de gestion intégrée des ressources et de participer activement avec les autorités à l'instauration d'aires protégées de types réserve de biodiversité et réserve aquatique, de même que des aires protégées avec utilisation durable des ressources.

De plus, la Société a, au cours des années, rehaussé la qualité de l'hébergement offert dans de nombreux secteurs, ainsi que les chemins d'accès et les systèmes d'approvisionnement en énergie, tout en augmentant son offre d'activités et de services. Plusieurs millions de dollars ont été investis à cet égard et ce, à la satisfaction de la clientèle et au bénéfice des centaines de milliers de chasseurs et de pêcheurs.

Signalons qu'en novembre 2011, l'Auberge Port-Menier de l'île d'Anticosti a été complètement détruite par un incendie. Des mesures ont été prises afin de proposer aux visiteurs des modalités transitoires d'hébergement et de restauration dans la communauté de Port-Menier. Les travaux de reconstruction de l'auberge débuteront au cours de l'automne 2012 pour une mise en service au cours de l'été 2013.

Protection du territoire

La Société préconise l'aménagement des forêts afin d'assurer le maintien de la biodiversité et la viabilité des écosystèmes en diminuant les écarts entre la forêt aménagée et la forêt naturelle. Elle a procédé à l'identification des sites stratégiques de la faune aquatique et terrestre et de paysages. Cet important projet visait à déterminer des modalités d'aménagement forestier dans le cadre de la participation de la Société à l'exercice de planification forestière en cours de réalisation dans les régions du Québec. De plus, durant l'année 2011-2012, un projet pilote a été amorcé, conjointement avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, en vue d'expérimenter le concept d'aire protégée avec utilisation durable des ressources dans les réserves fauniques de Matane, des Chic-Chocs (en périphérie du parc national de la Gaspésie), Mastigouche et du Saint-Maurice (en périphérie du parc national de la Mauricie). Rappelons que les aires protégées sont créées principalement pour des fins d'utilisation durable des écosystèmes naturels.



Plusieurs projets
ont été réalisés
avec l'appui de la
**Fondation
de la faune
du Québec**

Aménagement de la faune

Plusieurs projets ont été réalisés dans les réserves fauniques avec l'appui de la Fondation de la faune du Québec, notamment pour aménager certains habitats problématiques de l'omble de fontaine ou pour restaurer des frayères. Notons également le dépôt des résultats d'une étude de l'Université Laval sur l'impact de l'ensemencement sur la génétique de l'omble de fontaine dans les réserves fauniques de Portneuf et Mastigouche. Cette étude contribue à rendre plus efficace les plans d'ensemencement des établissements et à mieux comprendre les impacts génétiques de ce type d'intervention de mise en valeur sur la ressource halieutique.

Des plans de pêche ont été complétés par six réserves fauniques et sont en cours d'élaboration chez six autres. En 2011, les modalités du nouveau plan de gestion du ministère des Ressources naturelles et de la Faune pour le doré jaune ont été mises en œuvre dans la réserve faunique La Vérendrye. Dans celle des Laurentides, un projet a permis d'identifier les paramètres d'habitat des lacs de pêche les plus performants mentionnés au plan de pêche afin de pouvoir en assurer leur viabilité à long terme.

Deux inventaires ont été complétés pour évaluer les populations d'orignaux des réserves fauniques de Matane et de Papineau-Labelle. Aussi, depuis 2011, la Société participe à un comité ministériel du ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur le Plan de rétablissement du caribou forestier au Québec. Un projet d'aménagement de l'habitat de la gélinotte huppée est également en cours de réalisation pour une portion de la réserve faunique du Saint-Maurice.





chalet
modik

Développement de services

Afin de favoriser l'accès à l'hébergement en réserve faunique, un nouveau type de chalet, le chalet « Modik », a été développé. Tel que démontré par les récentes études sur la clientèle, celui-ci correspondrait davantage aux attentes des clients de par son coût de location avantageux et son espace optimisé dans le but d'héberger quatre personnes. Il est entièrement construit en bois et est alimenté par l'énergie solaire, à l'exception du chauffe-eau et du poêle qui sont alimentés au propane. Le déploiement de ce nouveau chalet est prévu au cours de l'année 2012-2013.

En 2011-2012, la Société a, sous forme de projet pilote, implanté 10 tentes Hékipia comme nouveau produit d'hébergement dans les réserves fauniques. Un intérêt marqué de la clientèle pour ce produit a été constaté. Les réserves fauniques des Laurentides, La Vérendrye Outaouais, Mastigouche, de Papineau-Labelle et du Saint-Maurice ont bénéficié chacune de deux Hékipia. Les taux d'occupation ayant été au-delà des prévisions, 10 nouvelles tentes Hékipia seront installées dans les réserves fauniques en 2012. Cette solution de camping clés en main répond aux critères de confort et d'authenticité recherchés par les amateurs de plein air qui veulent camper sans s'embarrasser de tout le matériel nécessaire.



RÉSERVE FAUNIQUE DE RIMOUSKI

Amélioration de l'expérience de chasse

Les travaux visant à améliorer l'expérience de chasse dans les réserves fauniques se sont poursuivis par le développement d'outils cartographiques comme la carte des secteurs de chasse, les fichiers *Google Earth*® des limites des secteurs de chasse et la toute nouvelle carte Micro SD des secteurs de chasse pour les appareils GPS.

Relève

La relève est l'un des enjeux prioritaires de la chasse et de la pêche au Québec. La Société a annoncé, en décembre 2011, une nouvelle modalité de nature à susciter la relève pour la chasse à l'original puisqu'un jeune, c'est-à-dire une personne de 12 à 17 ans ou un étudiant de 18 à 24 ans porteur de sa carte d'étudiant valide, pourra se joindre gratuitement, à titre de chasseur, à un groupe de chasseurs déjà constitué. Par exemple, s'il se joint à un groupe de 4 chasseurs, il deviendra le 5^e chasseur sans avoir à déboursier pour des droits de chasse ou tout autre droit. Les résultats de cette nouvelle mesure seront connus après la saison de chasse 2012.

Dans l'optique de favoriser la relève des pêcheurs, une formation, incluant un fascicule de vulgarisation, a été élaborée par la Société à l'intention du public (futurs pêcheurs). La mise en place de ce programme a bénéficié de la collaboration très appréciée du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Toujours dans le même but, notons l'instauration de forfaits très avantageux pour la famille concernant la pêche avec hébergement.

Le secteur touristique

Certains établissements gérés par la Société dans ce secteur le sont depuis le début de sa création en 1985, dont l'Auberge et Golf Fort-Prével, le Manoir Montmorency ainsi que les campings des Voltigeurs et de la Baie-de-Percé. La Société exploite actuellement 10 établissements dont 2 attrails majeurs de la région de Québec. À lui seul, ce secteur a accueilli plus de 1,5 million de visiteurs en 2011-2012 dont plus de 800 000 au Parc de la Chute-Montmorency et près de 330 000 à l'Aquarium du Québec que la Société gère depuis 2006. Rappelons aussi qu'en décembre 2005, la Société a ouvert la seule auberge à l'est du Canada perchée à 615 m d'altitude, l'Auberge de montagne des Chic-Chocs, au cœur de la réserve faunique de Matane.



AUBERGE DE MONTAGNE DES CHIC-CHOCs



CAMPING DES VOLTIGEURS

Développement de services

Au cours de l'année 2011-2012, le secteur touristique a aussi déployé des hébergements en prêt-à-camper. En effet, 25 tentes Hékippa ont été installées dont 10 au Centre touristique du Lac-Simon et 5 respectivement au Centre touristique du Lac-Kénogami, au Camping des Voltigeurs et au Camping de la Baie-de-Percé. Les résultats ayant également été concluants, la Société prévoit acquérir 25 tentes supplémentaires dans les centres touristiques pour la saison 2012.

Trois des établissements hôteliers de la Société, soit l'Auberge Duchesnay, l'Auberge de montagne des Chic-Chocs et le Gîte du Mont-Albert, se sont récemment joints au réseau Hôtellerie Champêtre. La qualité des infrastructures et de leur service les situe dans le même créneau que les 29 autres établissements membres de cette bannière qui est une référence en matière de villégiature au Québec et dont le rayonnement est international. De plus, en 2011-2012, la Société a élaboré un plan de mise en valeur concernant la Station touristique Duchesnay dont le but est de promouvoir le plein potentiel de cet établissement situé dans une station forestière.

Auberge de montagne des Chic-Chocs

Depuis son ouverture, l'Auberge de montagne des Chic-Chocs a su se démarquer par son cachet exceptionnel et la qualité de son service. De ce fait, son taux d'achalandage progresse année après année. D'ailleurs, depuis 2011, cette dernière fait partie de la Collection d'expériences distinctives^{MD} de la Commission canadienne du tourisme, laquelle regroupe des entreprises touristiques qui offrent des expériences qui illustrent parfaitement l'essence et le vrai visage du Canada. À ce titre, elle aura le privilège de bénéficier des campagnes des équipes marketing de cet organisme qui attirent l'attention des visiteurs du monde entier, friands d'originalité et d'exotisme.

Aquarium du Québec

Pour le grand plaisir du public, la Société a complété la construction du nouveau pavillon des méduses au coût de 8 M\$. Cet élément majeur de la mise en valeur de l'Aquarium du Québec bonifie de façon significative l'expérience des visiteurs sur le site. Ce pavillon, inauguré au printemps 2012, regroupe de nombreux spécimens exotiques tels des méduses, des dragons de mer, des hippocampes, des raies et des requins-marteaux, en plus d'offrir une nouvelle attraction où les visiteurs, sous la supervision du personnel animalier, ont le loisir de toucher aux raies dans leur bassin.

Depuis que l'Aquarium du Québec a été confié à la Société en 2006, sa fréquentation annuelle est passée de 170 000 visiteurs à près de 330 000 visiteurs en 2011-2012. La dernière année a été marquée par l'arrivée de deux jeunes ours blancs et de renards arctiques. D'autres projets sont en cours, dont l'ajout d'un chapiteau de 150 places accessible sur 3 saisons et le réaménagement des sentiers du parc des Chênes prévoyant un accès pour les personnes à mobilité réduite et les poussettes.

La 4^e édition de l'événement Festi Lumière, présentée en association avec le Carnaval de Québec, a connu un succès inégalé avec ses 32 000 visiteurs. Les grands comme les plus petits apprécient cette activité hivernale qui émerveille leurs sens et leur curiosité. Il en est de même de la « Nuit des eaux troubles », activité halloweenesque tenue pour une 5^e année consécutive, durant laquelle la visite de l'Aquarium s'est faite aux flambeaux et s'est déroulée autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. À travers les décors aménagés pour l'expérience et sur un parcours défini, des personnages « en chair et en os » déambulaient afin de surprendre les visiteurs et leur jouer des tours.



Un plan
d'investissements
majeurs pour la
**mise en
valeur**
a été annoncé

Parc de la Chute-Montmorency

Un plan d'investissements majeurs pour la mise en valeur du Parc de la Chute-Montmorency, 2^e attrait touristique de la région de Québec, a fait l'objet d'une annonce fort attendue. Ces investissements, qui totaliseront plus de 30 M\$ dans les 5 prochaines années incluant des investissements privés, visent le développement d'un pôle d'activités touristiques d'envergure internationale qui permettra de mettre en valeur ce site protégé, déjà classé en vertu de la Loi sur les biens culturels.

C'est en septembre 2011 que le train du Massif de Charlevoix a été inauguré. Les départs de cette croisière ferroviaire couvrant 140 km de paysages panoramiques entre Québec et La Malbaie s'effectuent de la gare du Parc de la Chute-Montmorency, à la suite d'une entente de partenariat avec Train Touristique de Charlevoix inc.

De nombreuses autres ententes de partenariat permettent au Parc de la Chute-Montmorency d'offrir des activités variées à ses visiteurs tout au long de l'année, que ce soit le Gala d'élégance des voitures anciennes, le symposium de peinture de la route de la Nouvelle-France, la féerie hivernale, l'escalade de glace, le Théâtre de la Dame Blanche ou le 10 km du Demi-marathon international de Québec. Quant à la 17^e édition des Grands Feux Loto-Québec présentée en 2011, il s'agissait de sa dernière édition au Parc de la Chute-Montmorency.



PARC DE LA CHUTE-MONTMORENCY

La mise en marché

Comme le souligne le Rapport du Comité performance de l'industrie touristique déposé à la ministre du Tourisme en mai 2011, « le tourisme au Québec génère des retombées économiques majeures. Il est présent sur tout le territoire et est un des secteurs d'exportation les moins coûteux à développer et l'un des plus rentables en termes de création d'emplois et de richesse ». La Société souscrit à cette vision qui consiste à positionner le tourisme comme moteur de développement économique et à se démarquer de la concurrence internationale dans une perspective d'accroissement des recettes touristiques et de développement régional. Ses efforts de promotion visent alors à se positionner auprès des clientèles hors-Québec et à inciter les Québécois à voyager chez eux.

Simplification des modalités d'affaires

Au cours de l'automne 2011, la Société lançait de nouvelles modalités de réservation des séjours de pêche et de villégiature 2012 avec hébergement en chalet dans les réseaux des réserves fauniques et des parcs nationaux. Ainsi, des assouplissements ont été apportés aux modalités d'accès aux activités et services, notamment par l'abolition des blocs de séjours obligatoires. La procédure de réservation a été simplifiée, tant pour la pêche avec hébergement que pour la villégiature, et le traditionnel tirage au sort a été remplacé par la réservation directe selon la formule « premier arrivé, premier servi », qui garantit l'équité d'accès, et ce, autant par téléphone que sur le site transactionnel de la Société. Ce mode de réservation, comparé à l'ancien tirage au sort, a suscité beaucoup d'engouement chez les habitués, mais aussi de la part de nouveaux clients. En ce qui a trait plus spécifiquement aux séjours de pêche, les nouvelles modalités de réservation comprenant un nouveau forfait pour la famille et une grille tarifaire plus avantageuse pour les grands groupes de pêcheurs visaient à susciter la relève. Une autre initiative a certes été de proposer aux visiteurs des tarifs modulés selon la durée de leur séjour. Il s'agit là d'exemples de la simplification des modalités d'affaires de la Société qui est appelée à se poursuivre afin de satisfaire pleinement sa clientèle.

Campagnes promotionnelles

D'importantes campagnes promotionnelles ont été mises de l'avant par la Société au cours de la dernière année financière. Du côté des réserves fauniques, la campagne panquébécoise « La pêche, la vraie vie! » pour la pêche avec hébergement en chalet a été diffusée sur les réseaux de télévision. Avec pour objectif d'augmenter la notoriété du réseau des réserves fauniques,

cette initiative visait à faire redécouvrir aux Québécois le goût de la pêche dans les réserves fauniques, tout en sous-entendant que la pêche est un excellent prétexte pour se réunir entre amis ou en famille pour le plaisir et le divertissement.

Une importante campagne estivale a aussi été déployée pour mettre en valeur les parcs nationaux. Le réseau Parcs Québec a entre autres misé sur des messages radio, transmis dans les deux langues à travers la province. Cette campagne, sur ton humoristique, visait à valoriser une richesse ou une particularité propre à chacun des parcs nationaux. Les messages radio ont été diffusés dans des régions ciblées en fonction du potentiel que représentaient ces marchés pour chacun des parcs. Des promotions télé ont aussi été mises en place sur le canal Évasion et sur les chaînes d'Astral Média inc.

Activités de vente et de promotion

Les activités de vente et de promotion ont été nombreuses au cours de la dernière année. Un nouveau concept d'exposition pour les salons chasse et pêche, « le chalet Réserves fauniques Québec », a été développé afin de favoriser davantage le contact avec la clientèle. Cette nouvelle zone d'exposition, constituée d'une aire ouverte pouvant s'étendre de 1 500 pi² à 3 000 pi², a complètement été repensée pour accueillir et pour renseigner les visiteurs. Aussi, les délégués commerciaux ont été amenés à vendre les attraits des établissements de la Société lors d'événements touristiques tenus auprès des marchés de Montréal et de Québec, bien sûr, mais également du Canada anglais, des États-Unis et de l'Europe. En réponse à ces efforts de représentation, plusieurs tournées de familiarisation ont été effectuées pour les médias, intermédiaires en voyage et organisateurs de groupes.



Études

Afin de connaître les tendances et les différents segments des marchés du plein air et de la pêche, la Société a amorcé deux études, au printemps 2011, pour recueillir des données sur les caractéristiques des clientèles actuelles et surtout, potentielles. Menées également auprès de non-clients, ces études ont permis d'identifier des pistes d'amélioration à considérer afin de s'adapter aux nouvelles tendances démographiques et au profil de la relève.

Les ressources humaines

En 2011-2012, la Société comptait sur 3 173 employés répartis dans la plupart des régions du Québec, soit dans l'un ou l'autre de ses 49 établissements ou au siège social situé dans la ville de Québec.



Effectifs de la Société en 2011-2012

Secteur	Temps plein	Saisonnier, occasionnel, contractuel	Étudiant
Administration et finances	14	0	2
Marketing	21	6	1
Exploitation – Parcs Québec	104	876	422
Exploitation – secteur faunique	48	604	19
Exploitation – secteur touristique	55	554	286
Immobilisations et ressources matérielles	22	12	2
Informatique	15	1	0
Présidence	2	0	0
Ressources humaines	14	0	0
Secrétariat général et services juridiques	7	0	0
Ventes et réservations incluant le centre d'appels	21	22	39
Vérificateur interne	2	0	2
SOUS-TOTAL	325	2 075	773
GRAND TOTAL	3 173		

Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Société a été mis à jour au cours du présent exercice financier. Présentant les principes et les règles d'éthique s'adressant à tous les employés de la Société, il a pour objectif de promouvoir des comportements souhaitables dans l'exécution de leur travail. Il est disponible sur le site Web de la Société.

Relations du travail, formation et conditions de travail

Au cours de l'exercice financier 2011-2012, des formations sur l'application des conventions collectives ont été dispensées aux gestionnaires. Aussi, soulignons les travaux visant les premières conventions collectives pour les employés de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs. Dans le but de favoriser le maintien de saines relations de travail et des conditions de travail sécuritaires, des comités de relation du travail et des comités de santé et de sécurité sont actifs dans tous les établissements. De plus, la Société dispose d'une politique pour contrer le harcèlement ainsi que d'un Programme d'aide aux employés. Ces éléments contribuent à la bonne performance de la Société dans la gestion de l'absentéisme en matière de maladie et d'accidents de travail.

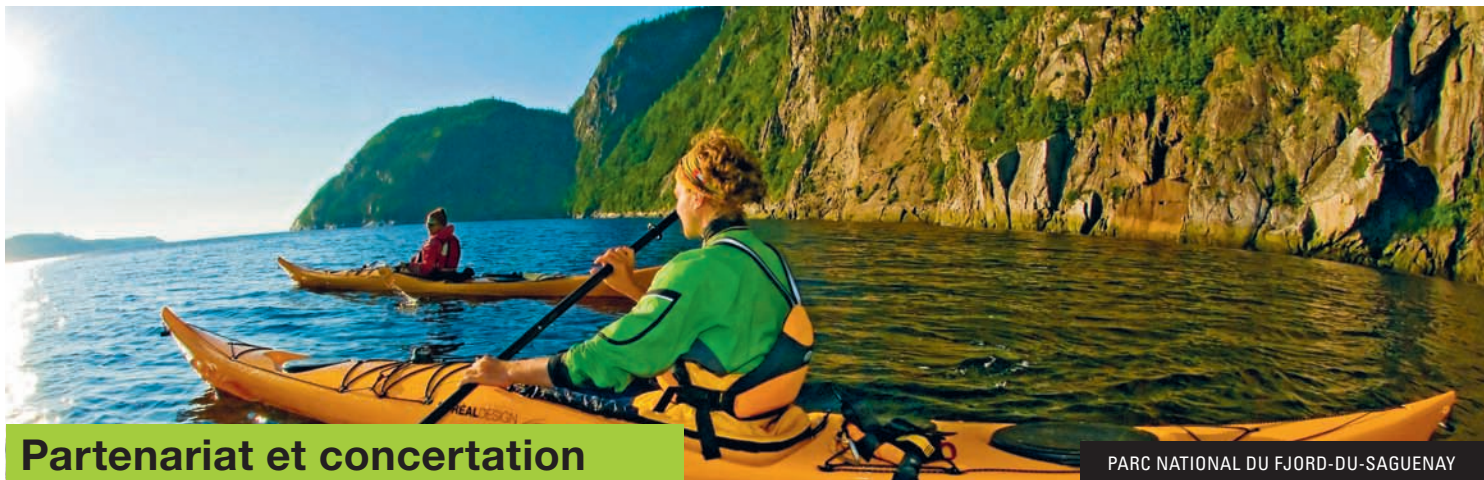
Tenant compte du caractère saisonnier de plusieurs opérations, des mesures sont mises de l'avant afin de diminuer le taux de roulement de ce personnel.

D'ailleurs, un module de formation a été conçu à l'intention des directions des établissements dans le but d'optimiser les processus de sélection de main-d'œuvre. En outre, un projet pilote est sur le point de se déployer dans certains établissements pour l'embauche de retraités.

En ce qui concerne la formation du personnel, plus de 160 formations différentes ont été dispensées en 2011-2012. Pierre angulaire du développement des ressources humaines au sein de la Société, tous les nouveaux employés participent à l'atelier « La norme d'accueil Sépaq, une application terrain de Client Plus ». Étant en place à la Société depuis déjà quelques années, cet atelier a pour objectif de valoriser les meilleures pratiques en matière d'accueil et de service à la clientèle.

Finalement, dans le cadre du maintien de l'équité salariale et dans le but de simplifier les différentes échelles, une nouvelle structure salariale a été implantée en 2011-2012 pour l'ensemble des 350 employés non syndiqués.





Partenariat et concertation

PARC NATIONAL DU FJORD-DU-SAGUENAY

Considérant la forte présence de la Société dans les régions du Québec, il est important pour elle d'entretenir des liens soutenus avec un grand nombre d'acteurs non seulement au plan national, mais également aux plans régional et local.

Comme les parcs nationaux et les réserves fauniques sont des territoires publics gérés au bénéfice de la population, la Société favorise la participation des intervenants régionaux à la réalisation de ses mandats et s'assure que les actions prises sont en harmonie avec la vision régionale. Pour faciliter cette concertation, les parcs nationaux sont dotés d'une table d'harmonisation et les réserves fauniques d'un conseil d'administration local, lesquels sont composés d'intervenants régionaux et de représentants de la Société. Ces instances jouent un rôle conseil très constructif sur différents sujets, tels que les orientations, l'offre de services, les plans d'action annuels, les budgets et les plans de mise en valeur des établissements. La formule de la rencontre annuelle des présidents des tables d'harmonisation et des présidents de conseils d'administration locaux a été renouvelée pour la rendre plus participative. Chaque table et conseil a participé à la démarche de planification stratégique de la Société. Du côté du secteur touristique, la Station touristique Duchesnay bénéficie de la contribution d'un conseil d'administration local, alors que le Parc de la Chute-Montmorency et l'Aquarium du Québec disposent plutôt d'un comité de mise en valeur. À cet effet, la Société remercie personnellement chacun des membres des tables d'harmonisation, des conseils d'administration locaux et des comités de mise en valeur pour leur engagement envers la Société.

Afin de stimuler la création de richesse collective, la Société favorise les partenariats d'affaires avec l'entreprise privée et d'autres organismes. Dans

le but d'augmenter la pratique d'activités sur le territoire, la Société se doit de développer des partenariats avec des fédérations, des associations ou des regroupements œuvrant dans le tourisme de nature. Déjà, la Société compte plus de 200 ententes de partenariat au plan local et régional, que ce soit avec des municipalités, des conseils de bande autochtones, des organismes communautaires, des organismes socioéconomiques, des organismes gouvernementaux, des organismes du domaine touristique, des universités, collèges ou autres. La Société continuera de développer des partenariats d'affaires au cours des prochaines années.

Parmi les gestes de partenariat, mentionnons la poursuite de la participation de la Société au Conseil canadien des parcs et à la Table de concertation intersectorielle permanente spécifique pour un mode de vie physiquement actif. La Société est aussi un membre actif de la Table nationale de la faune, dont le mandat est de conseiller le ministre des Ressources naturelles et de la Faune sur toute question qu'il lui soumet concernant la conservation et la mise en valeur de la faune, particulièrement dans les domaines du développement, de la promotion et de la relève en matière de chasse, de pêche et de piégeage.

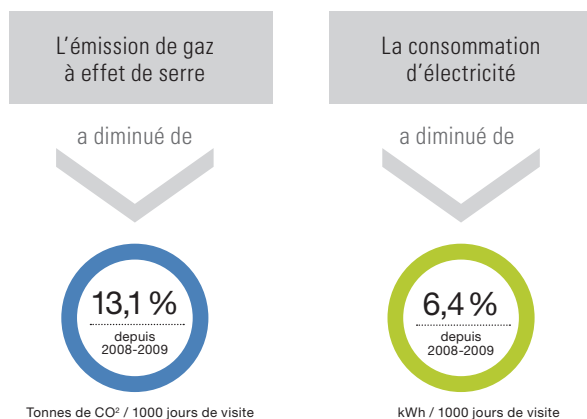
En collaboration avec Tourisme Québec et l'association Aventure Écotourisme Québec, la Société a contribué à la mise en œuvre de l'entente Parcs Québec – Aventure. Cette entente permet l'utilisation des parcs nationaux du Mont-Tremblant, du Fjord-du-Saguenay et de la Gaspésie comme produits d'appel nature pour le Québec tout en tissant des liens avec les membres de l'association Aventure Écotourisme Québec afin de proposer des activités d'aventure aux touristes internationaux. Mentionnons également la poursuite du partenariat avec le Cégep de Saint-Félicien qui privilégie l'intégration des étudiants des programmes de techniques du milieu naturel et de techniques de tourisme TriPLEX aux établissements exploités par la Société.

La Sépaq engagée dans le développement durable

Développement durable, gestion environnementale, suivi de l'intégrité écologique et gestion intégrée des ressources sont des domaines d'action chers à la Société et dans lesquels beaucoup d'efforts sont investis. En plus des aspects environnementaux, la Société s'est engagée dans la diffusion des connaissances et le partenariat, tout en favorisant les retombées économiques, de par ses nombreuses activités et opérations décentralisées dans les régions du Québec. Le lecteur est invité à consulter aux pages 64 à 69 le bilan des activités de la Société réalisées en 2011-2012 dans le cadre de son Plan d'action de développement durable 2008-2013.

Programme de gestion environnementale (PGE)

La Société a adopté un Programme de gestion environnementale applicable à chacun de ses établissements de manière à réduire de façon significative leur empreinte écologique. Ce programme, dont la mise en œuvre suit son cours, intègre des pratiques et des mesures implantées lors des dernières années en plus de définir l'ensemble des orientations environnementales préconisées par la Société et des cibles de performance. Le programme porte sur la gestion de l'énergie, de l'eau, des matières résiduelles et des matières dangereuses et toxiques. De plus, le programme vise la gestion des aménagements, lors de la mise en place de nouvelles infrastructures et de la mise à niveau des aménagements actuels, de même que l'instauration de pratiques hôtelières écologiques et d'achats écoresponsables.



Programme de suivi de l'intégrité écologique (PSIE)

Implanté en 2004, le Programme de suivi de l'intégrité écologique a été rendu public par la Société en 2011. Il regroupe plusieurs indicateurs dont le but est de mesurer les changements du niveau d'intégrité écologique dans les parcs nationaux. Tous les parcs suivent en temps réel leur situation et adaptent leur gestion, si nécessaire, en fonction des indicateurs mesurés. Le programme est un outil de gestion essentiel à l'exercice de la mission de conservation des parcs nationaux. Il a nécessité plus de 10 ans de travail et suscite de l'intérêt notamment auprès d'autres provinces canadiennes. Il est disponible pour consultation sur le site Web de la Société à l'adresse : www.parcsquebec.com/integriteecologique.



Adapté du U.S. National Water Quality Monitoring Council

Gestion intégrée des ressources (GIR)

Depuis 2004, la Société travaille à l'instauration d'une gestion intégrée des ressources dans les réserves fauniques afin de minimiser les conflits d'usages et les impacts de la mise en valeur des autres ressources, notamment la forêt, sur la faune, les paysages et les activités fauniques et récréatives des sites stratégiques. Ainsi, la Société est très heureuse de l'adoption, en 2010, de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, qui vient justement appuyer l'objectif d'une gestion intégrée des ressources. Cette loi revoit en profondeur les bases de l'aménagement de la forêt publique. Des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire ont été créées, auxquelles la Société a participé activement en 2011-2012. La planification de l'aménagement forestier a été régionalisée et confiée aux conférences régionales des élus et aux directions régionales du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, qui ont la responsabilité d'élaborer, pour 2013, des plans d'aménagement forestier intégré selon une approche écosystémique.

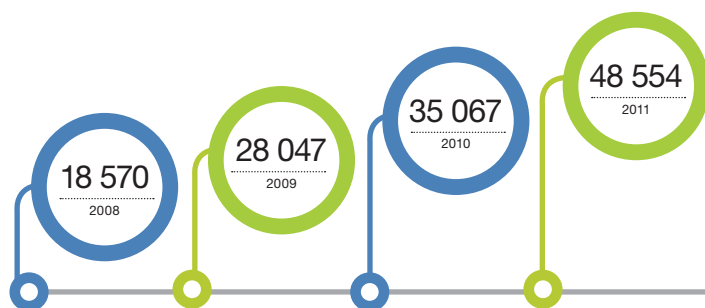
Diffusion des connaissances

La diffusion des connaissances fait l'objet d'une préoccupation particulière des dirigeants et des employés de la Société. À ce sujet, on retrouve les activités de découverte, d'enseignement et de recherche et les publications ou conférences. De plus, la Société a poursuivi le développement et la consolidation de ses relations avec la communauté scientifique et les universités.

• Les activités de découverte dans les parcs nationaux

Avec 377 309 personnes, la participation aux activités de découverte a connu un franc succès. De plus, la hausse de la fréquentation scolaire pour les activités de découverte s'est poursuivie; elle est passée de 35 067 (2010-2011) à 48 554 (2011-2012), soit une hausse de 38 %. Ce résultat témoigne de la qualité du programme et de l'intérêt des étudiants envers leur patrimoine naturel.

Fréquentation scolaire



• À l'école de la nature – pour sensibiliser les jeunes à leur patrimoine naturel

Ce programme, développé par la Fondation québécoise en environnement, a permis à des élèves du primaire et du secondaire de profiter d'une journée de découverte dans le réseau québécois des parcs nationaux, et ce, grâce au partenariat établi entre Marché Richelieu et Parcs Québec. Dès le printemps et au cours de l'automne, des centaines d'élèves du Québec visitent les parcs nationaux gratuitement, tout en participant à des activités de découverte animées par un garde-parc naturaliste. Accompagnés de leurs professeurs, les élèves bénéficient d'un enseignement privilégié, au cœur des plus beaux territoires protégés.

• Favoriser le contact des jeunes québécois avec la nature

À l'occasion du colloque « La nature, un terreau fertile en éducation » qui se déroulait à Montréal les 3 et 4 novembre 2011, Parcs Québec apportait son soutien au mouvement « Appel à l'engagement pour favoriser le contact des jeunes Québécois avec la nature ». L'ensemble des directeurs du réseau Parcs Québec soutiennent cet engagement avec beaucoup d'enthousiasme. À ce jour, 77 organisations et 287 individus ont adhéré à ce mouvement, notamment le Biodôme de Montréal, la Fédération québécoise de la marche, le Regroupement Québec Oiseaux et UNICEF Canada - bureau du Québec.

• Les activités de recherche

Les activités de recherche sont en développement à la Société. Le nombre de projets de recherche autorisés a augmenté de manière significative. Dans les parcs nationaux, le nombre de projets est passé de 54 en 2010 à 75 en 2011, soit une hausse de 39 %. Mentionnons que quelques projets de recherche sont également en cours dans les réserves fauniques. Les travaux de recherche sont autant d'occasions de maillages entre le terrain et le milieu universitaire. Ce développement est appelé à se poursuivre à la lumière des nombreux défis que la Société doit relever au cours des prochaines années.

• Conférences et publications

Conférences

Blais, Jean-Sébastien, Montréal, Colloque de l'Association canadienne des sciences géomatiques.

Lors de ce colloque regroupant la majorité des acteurs en géomatique au Québec, la Société a présenté le résultat des efforts internes réalisés dans le cadre de la création de l'Explorateur Parc Parcours.

Blais, Jean-Sébastien, Salon national de la pourvoirie (Québec et Montréal) et Salon expert chasse, pêche et camping (Québec et Montréal).

Conférence sur les outils cartographiques développés par la Société pouvant améliorer l'expérience de chasse dans les réserves fauniques : la carte générale, la carte des secteurs de chasse, les fichiers *Google Earth*® des limites des secteurs de chasse et la toute nouvelle carte Micro SD des secteurs de chasse pour les appareils GPS. Cette conférence a été présentée à 25 reprises au cours de l'hiver 2012.

Ducharme, Claire, Niger, Forum international francophone « Jeunesse et emploi verts », Organisation internationale de la francophonie, 16 au 20 janvier 2012.

Ce Forum s'inscrivait dans le cadre du processus préparatoire de la Conférence RIO+20. Il visait à outiller la jeunesse francophone pour qu'elle propose des projets de promotion et de développement « d'emploi verts » respectueux de la limite écologique de la planète et accessibles aux couches sociales les plus vulnérables. La Société y a présenté son modèle de gestion et son potentiel de transférabilité ailleurs dans le monde.

Graillon, Patrick, Vancouver, British-Columbia Protected Area Research Forum (BCPARF) « Benchmark and monitoring », 6-7 décembre 2011.

Les participants à ce colloque provenaient principalement de la Colombie-Britannique (C.-B.), de l'Alberta, du Yukon et de la Nouvelle-Écosse. Ils étaient issus principalement du milieu universitaire et du ministère de l'Environnement de la C.-B. Des représentants de Parcs Canada étaient également présents. L'auditoire a bénéficié de la présentation du Programme de suivi de l'intégrité écologique (PSIE).

Laflamme, Mathieu, Montréal, Conférences cecobois/Salons Solutions en Bois.

Cet événement a réuni plus de 500 professionnels de la construction du Québec. La Société présentait à cette occasion une conférence spécialisée intitulée « Expérience bois à la Sépaq ».

Parcs Québec (Sépaq), Délégation universitaire du Chili, présentation de Parcs Québec et de la Sépaq, 28 octobre 2011.

Un groupe de chercheurs chiliens a bénéficié d'une présentation de la Société. Ces chercheurs et intervenants touristiques du Chili étaient en visite au Québec afin de découvrir différents modes de gestion des aires protégées. Ce moment de rencontre a permis d'exposer le fonctionnement des parcs nationaux au Québec et les rôles des différents intervenants tels que le service des parcs du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, l'administration régionale Kativik et la Société. Cette délégation a montré de l'intérêt envers le modèle de gestion de la Société.

Publications

Bernatchez, Louis L., Impacts génétiques des ensemencements chez l'omble de fontaine : enjeux pour la viabilité écologique et économique de l'industrie aquicole québécoise, Université Laval, 2011.

Cette étude a porté sur des lacs des réserves fauniques Mastigouche et de Portneuf. Elle contribue à raffiner les plans d'ensemencement des réserves fauniques et à mieux comprendre les impacts génétiques de ce type d'intervention de mise en valeur sur la ressource halieutique.

Gingras, Janick, Tremblay Jean-Pierre et Serge Couturier. Effets des fortes densités d'originaux sur la condition corporelle et la fécondité de l'original de l'Est du Québec, Université Laval et ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2011.

Cette étude vérifie les impacts des fortes densités sur la condition corporelle et la fécondité des originaux. Elle s'est déroulée principalement dans les territoires des réserves fauniques des Chic-Chocs et de Matane.

Parcs Québec (Sépaq), 10^e édition du Bulletin de conservation, 2011.

Rédigés par les équipes des parcs nationaux, des chercheurs, des biologistes et des étudiants, les articles de ce numéro témoignent des nombreux partenariats qui existent actuellement dans le réseau et bonifient les connaissances fines des territoires protégés.

Parcs Québec (Sépaq), Programme de suivi de l'intégrité écologique, mai 2011.

Ce document définit le contexte et les prémisses du Programme de suivi de l'intégrité écologique. Outre les indicateurs qui y sont directement intégrés, des fiches descriptives s'ajoutent à son contenu.

Parcs Québec (Sépaq), Blogue, Parcs Québec conservation, des gestes concrets pour protéger notre patrimoine, février 2012.

Ce nouveau blogue destiné aux internautes et aux utilisateurs des médias sociaux vise à diffuser les réalisations de Parcs Québec en matière de conservation. Il se veut un outil complémentaire au Bulletin de conservation.





Mérite du français

pour l'outil
technologique
mobile Explorateur
Parc Parcours

Des marques de reconnaissance

Le Manoir Montmorency, gagnant du 1^{er} prix du Public

Reconnu pour sa chute spectaculaire, le Parc de la Chute-Montmorency se voit également honoré pour son savoir-faire en matière de gastronomie. Lors du 23^{ème} Gala de la restauration de Québec, qui a eu lieu le 15 novembre 2011, le Manoir Montmorency a reçu, pour une 2^e année consécutive, le prix du Public dans la catégorie Brunch. Il s'agit de la plus haute distinction accordée à un établissement de restauration dans cette catégorie. Ce prix attribué au Manoir Montmorency est une source de fierté pour la Société dont plusieurs établissements proposent une expérience de restauration distinctive. La Société connaît un franc succès dans l'ensemble de son réseau pour ses brunchs, notamment à l'Aquarium du Québec, au Gîte du Mont-Albert ainsi qu'à la Station touristique Duchesnay.

Sépaq - Lauréat 2011 Partenaire-associé par excellence

Aventure Écotourisme Québec (AEQ) a adressé à la Société une marque d'appréciation à titre de « Lauréat 2011 Partenaire-associé par excellence ». Une entente conclue entre l'AEQ et la Société facilite l'accès aux membres de l'association à des activités d'aventure et de séjours dans les parcs nationaux et les réserves fauniques du Québec. L'AEQ est reconnue par le ministère du Tourisme comme étant l'interlocuteur principal en matière d'aventure et d'écotourisme en accréditant les entreprises selon des critères rigoureux.

Prix d'excellence du Conseil canadien des parcs

Monsieur Raymond Desjardins, président-directeur général de la Société, a été choisi en 2011 comme récipiendaire d'un prix d'excellence du Conseil canadien des parcs pour souligner le sens exceptionnel du leadership dont il a fait preuve dans l'établissement et la croissance de la Société. Ce prix vise à rendre hommage aux personnes qui se sont distinguées par leur sens de la réussite, de l'innovation, du leadership et de l'avancement dans le domaine des parcs et des aires protégées au Canada.

Mérite du français dans les technologies de l'information - Apprentissage en ligne pour l'Explorateur Parc Parcours

À l'occasion de la Soirée des Mérites et des prix Francopub tenue le 29 mars 2012, la Société s'est vu décerner par l'Office québécois de la langue française le Mérite du français dans les technologies de l'information dans la catégorie « Apprentissage en ligne » pour son outil technologique mobile Explorateur Parc Parcours. Cette distinction récompense une entreprise ou un organisme s'étant illustré par une réalisation marquante dans le monde des technologies de l'information qui reflète la vitalité et la richesse de la langue française. Ce prix témoigne de la créativité de la Société et de la valeur accordée à la langue française par l'organisation. L'Explorateur Parc Parcours a été entièrement conçu et majoritairement réalisé par les équipes de la Société.



Revue
financière

Revue financière

L'exercice 2011-2012 se termine une fois de plus sous le signe de la croissance malgré des conditions climatiques difficiles. Une gestion rigoureuse de ses opérations et de ses activités d'investissement et de financement ont permis à la Société de dégager des résultats nets positifs et des liquidités ont été réinvesties dans le maintien et le développement de ses infrastructures et de ses activités. En 2011-2012, la Société a continué également de contribuer à l'assainissement des finances publiques, raison pour laquelle elle a été créée il y a plus de 25 ans, tout en générant des retombées économiques dans toutes les régions du Québec.

RÉSULTATS

L'exercice 2011-2012 montre un bénéfice net de 2 568 000 \$. Les revenus ont connu une croissance de 1 % passant de 126 075 000 \$ à 127 861 000 \$. Certaines activités ont connu des baisses d'achalandage dues au printemps tardif et aux conditions estivales moins clémentes. Certains postes ont connu des réductions de leurs revenus tels que les honoraires de gestion, les subventions et les revenus de concessions.

Les dépenses sont passées de 122 571 000 \$ en 2010-2011 à 125 293 000 \$ en 2011-2012 représentant une augmentation de 2 %. L'augmentation la plus importante des dépenses concerne le poste « frais financiers », lequel est passé de 1 322 000 \$ en 2010-2011 à 1 644 000 \$ en 2011-2012, ce qui représente une hausse de 24 %. À cet égard, les emprunts ont augmenté de 16 % passant de 96 000 000 \$ en 2010-2011 à 111 023 000 \$ en 2011-2012.

Notons que les dépenses de « frais généraux et administratifs » ont augmenté de 674 000 \$ (6 %) dont 317 000 \$ sont attribuables aux provisions pour poursuites et 151 000 \$ à l'augmentation des taxes foncières.

Les dépenses « entretien et énergie » ont diminué de 1 280 000 \$, ce qui représente une réduction de 6 %.

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

La valeur comptable des actifs de la Société est passée de 284 296 000 \$ à 312 276 000 \$, soit une augmentation de 9 %. Quant aux immobilisations, les plus importants actifs de la Société, elles sont passées de 188 635 000 \$ en 2011 à 199 670 000 \$ en 2012, soit une augmentation nette de 6 %. L'important programme d'investissement entrepris par la Société dans le cadre de son plan d'affaires aura permis d'investir 33 887 000 \$ en 2011-2012 pour assurer son développement et le renouvellement de certains actifs.

Au-delà de la valeur aux livres de ses immobilisations, leur valeur réelle atteint plus de 800 M \$. Cette donnée est essentielle à la détermination des montants requis pour assurer un maintien adéquat de la valeur des actifs. Pour y arriver, la Société compte sur les liquidités générées par ses activités d'exploitation. Précisons à cet égard que le montant généré en 2011-2012 par ses activités d'exploitation est de 9 429 000 \$.

En lien avec la croissance des investissements en immobilisations, notons également une augmentation de 30 % des subventions à recevoir du gouvernement du Québec, passant de 42 295 000 \$ à 54 804 000 \$.

Le déficit accumulé atteint 8 728 000 \$ comparativement à 11 296 000 \$, soit une réduction de 2 568 000 \$.



PARC NATIONAL DU FJORD-DU-SAGUENAY

Rapport de la direction

Les états financiers de la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation incluant les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du présent rapport annuel concordent avec l'information présentée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction s'est dotée d'un système comptable et d'un système de contrôle interne, conçus en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Sépaq reconnaît par ailleurs qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et l'auditeur indépendant, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Sépaq, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Son rapport d'audit expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Il peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Raymond Desjardins
Président-directeur général

Guylaine Berthiaume, CPA, CA
Vice-présidente à l'administration et aux finances

Québec, le 25 mai 2012

Rapport de l'auditeur indépendant

Au Ministre des Finances

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société des établissements de plein air du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2012, l'état des résultats, l'état du déficit cumulé, l'état des flux de trésorerie et l'état de la variation de la dette nette pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

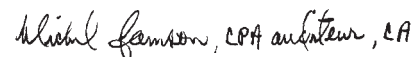
Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général (L.R.Q., chapitre V-5.01)*, je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec par intérim,



Michel Samson, CPA auditeur, CA

Québec, le 25 mai 2012

Résultats

Exercice clos le 31 mars (En milliers de dollars)	2012	2011
REVENUS		
Pêche et villégiature	34 455	34 443
Chasse	16 929	16 546
Restauration, boutiques et dépanneurs	16 078	16 053
Autres activités de plein air	20 413	17 850
Concessions et divers	4 840	5 255
Intérêts	716	618
Subventions	5 511	5 733
Virement de subventions reportées (note 6)	7 168	6 824
Honoraires de gestion	21 751	22 753
	127 861	126 075
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	60 552	58 346
Entretien et énergie	20 223	21 503
Frais généraux et administratifs	11 203	10 529
Produits de revente	9 471	9 374
Frais de vente et marketing	6 736	6 431
Amortissement	15 151	15 108
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations	313	(42)
Frais financiers	1 644	1 322
	125 293	122 571
EXCÉDENT ANNUEL	2 568	3 504

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Déficit cumulé

Exercice clos le 31 mars (En milliers de dollars)	2012	2011
SOLDE AU DÉBUT	(11 296)	(14 800)
EXCÉDENT ANNUEL	2 568	3 504
SOLDE À LA FIN	(8 728)	(11 296)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars (En milliers de dollars)	2012	2011
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent annuel	2 568	3 504
Amortissement	15 151	15 108
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations	313	(42)
Variation des frais payés d'avance	(352)	839
Virement de subventions reportées	(7 168)	(6 824)
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement (note 3)	(1 083)	1 513
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	9 429	14 098
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Avance à la société apparentée (note 12)	(2 894)	3 847
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 894)	3 847
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATION		
Acquisitions d'immobilisations	(33 887)	(27 972)
Produit de disposition d'immobilisations	7 543	212
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisation	(26 344)	(27 760)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Subventions aux immobilisations corporelles encaissées	5 778	6 241
Variation nette des emprunts	15 023	2 500
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	20 801	8 741
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	992	(1 074)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	(1 035)	39
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	(43)	(1 035)
LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE SE COMPOSENT DE L'ÉLÉMENT SUIVANT:		
Découvert bancaire	43	1 035

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

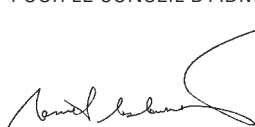
État de la situation financière

Au 31 mars (En milliers de dollars)	2012	2011
ACTIFS FINANCIERS		
Créances	6 052	4 841
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	54 804	42 295
Stocks	2 126	2 147
Avance à une société apparentée (note 12)	48 102	45 208
	111 084	94 491
PASSIFS		
Découvert bancaire	43	1 035
Comptes à payer et frais courus	10 719	11 952
Provision pour congés de maladie et vacances (note 4)	5 885	5 673
Honoraires de gestion reportés	1 037	836
Subventions perçues d'avance	180	-
Dépôts de clients	13 148	13 166
Emprunts (note 5)	111 023	96 000
Subventions reportées (note 6)	107 382	95 343
	249 417	224 005
DETTE NETTE	(138 333)	(129 514)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Frais payés d'avance	1 522	1 170
Immobilisations corporelles (note 7)	199 670	188 635
	201 192	189 805
CAPITAL-ACTIONS (NOTE 8)	71 587	71 587
DÉFICIT CUMULÉ	(8 728)	(11 296)

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ÉVENTUALITÉS (NOTES 10 ET 11)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :



M. Daniel Deslauriers



M. Raymond Desjardins

État de la variation de la dette nette

Exercice clos le 31 mars (En milliers de dollars)	2012	2011
Excédent annuel	2 568	3 504
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisitions	(34 042)	(29 187)
Amortissement	15 151	15 108
Perte (gain) sur disposition	313	(42)
Dispositions	7 543	212
	(11 035)	(13 909)
Variation des frais payés d'avance	(352)	839
	(352)	839
VARIATION DE LA DETTE NETTE	(8 819)	(9 566)
DETTE NETTE AU DÉBUT	(129 514)	(119 948)
DETTE NETTE À LA FIN	(138 333)	(129 514)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires au 31 mars 2012

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJETS

La Société a été créée par la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., chapitre S-13.01). Elle a pour objet d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, les équipements, les immeubles ou les territoires à vocation récréative ou touristique qui lui sont transférés en vertu de sa loi constitutive; de concevoir, de construire, d'administrer, d'exploiter et de développer, seule ou avec d'autres, tout autre équipement, immeuble ou territoire à vocation récréative ou touristique.

En raison de sa loi constitutive, toutes les actions de la Société sont attribuées au ministre des Finances; la Société n'est donc pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Le 30 mars 2010, lors du discours du budget 2010-2011, le gouvernement du Québec a annoncé l'abolition de la Société des parcs de sciences naturelles du Québec et l'intégration de ses activités à la Société des établissements de plein air du Québec. À la date de rapport des états financiers, l'abolition et le transfert des activités étaient toujours en cours de préparation.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Responsabilités de la direction et méthodes comptables

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Société utilise prioritairement le Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour le secteur public et, pour la première année, elle applique le modèle de présentation recommandé par le Manuel. L'utilisation de toutes autres sources de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des dépenses au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Les principaux éléments faisant l'objet d'estimation sont la durée de vie des immobilisations corporelles et la provision pour congés de maladie et vacances.

b) Comptabilisation des revenus

Les revenus tirés de la prestation de services reliés à la pêche, à la villégiature, à la chasse et aux autres activités sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

La Société comptabilise les revenus tirés de la vente de biens lorsque tous les risques et avantages inhérents à la propriété ont été transférés au client.

Les subventions affectées proviennent du gouvernement du Québec et sont constatées à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées.

Les honoraires de gestion proviennent du gouvernement du Québec et de la société apparentée pour assumer les dépenses reliées à la conservation, à l'éducation, à l'entretien et à l'exploitation du réseau des parcs nationaux et de l'Aquarium du Québec et sont comptabilisés à titre de revenus au cours des exercices concernés.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, et le cas échéant, du découvert bancaire.

d) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

e) Partenariat

La Société comptabilise sa participation dans le partenariat autre que commercial selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

f) Immobilisations corporelles et amortissement

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon la méthode linéaire aux taux suivants :

Bâtiments et infrastructures	entre 4 % et 14 %
Matériel roulant, mobilier, équipements et améliorations locatives	entre 6 % et 33 %

g) Dépréciation

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

h) Subventions reportées

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de subventions reportées. Elles sont virées aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elles se rapportent.

i) Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs à prestations déterminées étant donné que la Société ne dispose pas de suffisamment d'information pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

j) Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les dépenses correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

3- INFORMATION SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement

(En milliers de dollars)

	2012	2011
Créances	(1 211)	974
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	920	(1 472)
Stocks	21	(199)
Comptes à payer et frais courus	(1 388)	1 509
Provision pour congés de maladies et vacances	212	(301)
Honoraires de gestion reportés	201	321
Subventions perçues d'avance	180	-
Dépôts de clients	(18)	681
	(1 083)	1 513

Les acquisitions d'immobilisations corporelles d'une somme de 33 887 000\$ (2011 : 27 972 000\$) comprennent des variations de frais courus de (155 000\$) (2011 : 1 215 000\$).

Les intérêts déboursés par la Société au cours de l'exercice s'élèvent à 1 562 000\$ (2011 : 1 018 000\$).

4- AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

a) Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Société participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite ou au décès.

Les cotisations de la Société imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 2 624 000\$ (2011 : 2 372 000\$). Les obligations de la Société envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

Au 1^{er} janvier 2012, le taux de cotisation de la Société pour le RREGOP a augmenté de 8,69 % à 8,94 % de la masse salariale cotisable, et celui du RRPE de 11,54 % à 12,30 %.

4- AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

b) Provision pour congés de maladie et vacances

La provision pour congés de maladie est établie sur la base d'une méthode actuarielle.

(En milliers de dollars)	2012			2011		
	Vacances	Congés de maladie	Total	Vacances	Congés de maladie	Total
Solde au début	2 986	2 687	5 673	3 148	2 826	5 974
Dépenses de l'exercice	4 453	1 590*	6 043	4 362	1 432*	5 794
Prestations versées au cours de l'exercice	(4 248)	(1 583)	(5 831)	(4 524)	(1 571)	(6 095)
Solde à la fin	3 191	2 694	5 885	2 986	2 687	5 673

* Les dépenses de l'exercice incluent les intérêts et l'amortissement des gains et des pertes actuariels.

La portion court terme de la provision pour congés de maladie est constituée des jours accumulés au cours de l'exercice et qui, majoritairement, seront remboursables à 50 % s'ils ne sont pas utilisés au cours du prochain exercice. La portion long terme de la provision pour congés de maladie est constituée de banques pour lesquelles il n'y a plus d'accumulation de journées et qui seront, dans la plupart des cas, écoulées en totalité au moment de la retraite de l'employé.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la provision pour congés de maladie de la Société sont les suivantes :

Taux d'actualisation	entre 1,45 % et 2,29 % (2011 : 2,33 % et 3,04 %)
Taux de croissance de la rémunération	entre 2,13 % et 2,50 % (2011 : 2,13 % et 2,50 %)
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	entre 2 ans et 5 ans (2011 : 3 ans et 5 ans)

5- EMPRUNTS

(En milliers de dollars)	2012	2011
Acceptations bancaires échéant d'avril 2012 à octobre 2012 et portant intérêt à des taux variant de 1,324 % à 2,234 % (2011 : 1,337 % à 2,234 %)	111 023	96 000

La Société a négocié auprès d'institutions financières et du Fonds de financement des facilités de crédit permettant d'emprunter, à son gré, des sommes sous différentes formes jusqu'à concurrence du montant maximum de 266 000 000 \$ que le gouvernement lui autorise à emprunter jusqu'au 30 juin 2014. Aux fins d'assurer le remboursement en capital et intérêts des emprunts contractés, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, après s'être assuré que la Société n'est pas en mesure de rencontrer ses obligations sur l'un ou l'autre de ces emprunts, est autorisé à verser à la Société les sommes requises pour suppléer à leur inexécution.

6- SUBVENTIONS REPORTÉES

(En milliers de dollars)	2012	2011
Solde au début	95 343	87 218
Nouvelles subventions	19 207	14 949
Virements aux résultats	(7 168)	(6 824)
Solde à la fin	107 382	95 343

7- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(En milliers de dollars)	Terrains	Territoires à vocation récréative ou touristique	Bâtiments et infrastructures	Matériel roulant	Mobilier, équipements et améliorations locatives	2012	2011
Coût							
Solde au début	2 475	13 839	241 563	16 650	22 421	296 948	268 598
Acquisitions	-	-	26 127	3 038	4 877	34 042	29 187
Dispositions	-	(22)	(7 630)	(441)	(1 164)	(9 257)	(837)
Solde à la fin	2 475	13 817	260 060	19 247	26 134	321 733	296 948
Amortissement cumulé							
Solde au début	-	-	86 056	7 810	14 447	108 313	93 872
Amortissement	-	-	10 475	2 804	1 872	15 151	15 108
Dispositions	-	-	(539)	(239)	(623)	(1 401)	(667)
Solde à la fin	-	-	95 992	10 375	15 696	122 063	108 313
Valeur comptable nette 2012	2 475	13 817	164 068	8 872	10 438	199 670	
Valeur comptable nette 2011	2 475	13 839	155 507	8 840	7 974		188 635

Des immobilisations corporelles classées sous les rubriques bâtiments et infrastructures, matériel roulant et mobilier, équipements et améliorations locatives, représentant respectivement 16 159 479 \$, 403 423 \$ et 2 530 933 \$ (2011 : 13 232 000 \$, 281 000 \$ et 1 581 000 \$), n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'ont pas été mises en service en fin d'exercice.

8- CAPITAL-ACTIONS

(En milliers de dollars)	2012	2011
Autorisé		
D'après sa loi constitutive, la Société est autorisée à émettre, au ministre des Finances, 1 100 000 actions ordinaires, avec droit de vote, d'une valeur nominale de 100 \$		
Émis		
268 617 actions en paiement de transferts d'actifs	26 862	26 862
447 250 actions payées comptant	44 725	44 725
	71 587	71 587

Après la fin de l'exercice, la Société a émis 88 217 actions en contrepartie de 8 821 700 \$ en espèces.

9- PARTENARIAT

Partenariat autre que commercial

La Société détient une participation de 50 % dans Mistissini-Sépaq S.E.N.C. dont l'objet est d'opérer et de gérer conjointement les réserves fauniques Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi ainsi que de promouvoir l'emploi des Cris et de la population de la région. Au 31 mars, la quote-part de chacun des éléments de ce partenariat comptabilisée selon la méthode de la consolidation proportionnelle se détaille comme suit :

(En milliers de dollars)	2012	2011
Bilan		
Stocks	-	8
Frais payés d'avance	2	3
Comptes à payer et frais courus	25	25
Dépôts de clients	186	179
Subventions reportées	50	50
Résultats		
Revenus	532	518
Dépenses	500	484
Flux de trésorerie lié aux activités d'exploitation	48	40

10- OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Société est liée par des obligations contractuelles dont le solde est de 3 609 000 \$, exclusion faite des clauses escalatoires sur les baux. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars)	
2013	1 119
2014	1 027
2015	939
2016	433
2017	84

De plus, au 31 mars 2012, la Société s'était engagée à supporter des coûts pour des immobilisations corporelles au cours du prochain exercice pour un montant de 6 643 000 \$.

11- ÉVENTUALITÉS

La Société peut, à l'occasion, être sujette à des réclamations et à des poursuites judiciaires dans le cours de ses affaires. Ces réclamations font souvent l'objet d'incertitudes. La direction est d'avis que des provisions suffisantes ont été comptabilisées en fin d'exercice aux états financiers de la Société et que le règlement final de ces éventualités n'aura pas d'effet négatif sur la situation financière de la Société.

12- OPÉRATIONS AVEC APPARENTÉES

En date du 3 mai 2006, la Société a signé une convention avec la Société des parcs de sciences naturelles du Québec selon laquelle, elle s'est vu confier le mandat de gérer et d'administrer le Parc Aquarium du Québec et de coordonner le plan de fermeture du Jardin zoologique du Québec.

Au cours de l'exercice, la Société des parcs de sciences naturelles du Québec a emprunté à la Sépaq une somme nette de 2 894 000 \$ (2011 : remboursement net de 3 847 000 \$). La somme due à la Sépaq a porté intérêt au taux moyen de 1,54 % (2011 : 1,338 %). Elle est sans modalité de remboursement et la Sépaq a inscrit un revenu d'intérêts de 699 000 \$ (2011 : 604 000 \$). De plus, la Sépaq a comptabilisé un revenu d'honoraires de gestion de 4 654 000 \$ (2011 : 4 650 000 \$).

En plus des opérations entre apparentées déjà divulguées ci-dessus et dans les états financiers, lesquelles sont comptabilisées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentées autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. La plupart de ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

13- INFORMATION SUR LES RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

La direction estime que la Société n'est pas exposée à un risque de crédit important, étant donné qu'elle transige avec un nombre important de clients, lesquels effectuent en majorité le paiement des services par cartes de crédit ou de débit et habituellement avant que ceux-ci ne soient rendus. Par conséquent, la Société n'a pas de compte en souffrance significatif.

Juste valeur

En raison de leur échéance très rapprochée ou à court terme, la valeur comptable de l'encaisse (découvert bancaire), des créances, de l'avance à la société apparentée, des comptes à payer et frais courus, des dépôts de clients et des emprunts indiqués à l'état de la situation financière se rapproche de leur juste valeur.

La juste valeur de l'avance à la société apparentée ne peut être évaluée de façon fiable étant donné que la transaction est survenue entre des parties apparentées.

Risque de liquidité

La Société considère qu'elle détient suffisamment d'actifs financiers facilement convertibles en trésorerie et également de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée à un risque de taux d'intérêt au niveau de l'avance à la société apparentée et des emprunts puisqu'ils portent intérêt à taux variable.

L'effet net d'une augmentation (réduction) de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait réduit (augmenté) de 167 317 \$ le bénéfice net (2011 : 23 149 \$).

14- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

Conseil d'administration et gouvernance

Le conseil
d'administration
est composé de
9 membres

Composition du conseil

Le conseil d'administration de la Société est composé de neuf membres nommés par le gouvernement, dont le président du conseil et le président-directeur général. Les membres sont soumis au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société. À l'exception du président-directeur général, les membres du conseil d'administration sont indépendants, comme confirmé par le décret numéro 1205-2011 du 30 novembre 2011.

Au cours du dernier exercice financier, le gouvernement a procédé au remplacement de M. Georges Laberge qui a quitté ses fonctions de président du conseil d'administration. M. Daniel Deslauriers, déjà membre du conseil d'administration de la Société depuis décembre 2005, a été nommé président du conseil d'administration le 14 septembre 2011. Par la même occasion, M^{me} Carole Boisvert a été nommée membre du conseil au poste laissé vacant par la nomination à la présidence de M. Deslauriers.

Également, le 28 mars 2012, le gouvernement a procédé à la nomination de M. Ashley Iserhoff comme membre du conseil d'administration en remplacement de M^{me} Deborah Hook. À cette même occasion, le mandat de M. Hughes T. Poulin a été renouvelé.

Membres du conseil d'administration



Daniel Deslauriers

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Détenteur d'un doctorat en médecine (MD) du Collège des médecins du Québec depuis 1983 et d'un diplôme de spécialiste en biochimie médicale et en métabolisme du Collège des médecins du Québec (CSPQ) et du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (FRCPC) depuis 1992, Daniel Deslauriers est également détenteur d'une maîtrise ès sciences (MSc) en biologie cellulaire et moléculaire (1991). Il est aussi détenteur d'une licence du Conseil médical Canadien (LCMC).

M. Deslauriers a exercé la médecine générale et d'urgence dans différentes régions du Québec avant de faire sa spécialité en biochimie médicale. Depuis 1992, M. Deslauriers exerce sa spécialité au centre hospitalier affilié universitaire CHA-Hôtel-Dieu de Lévis ainsi que dans trois hôpitaux périphériques situés en région. Il a également eu l'opportunité d'agir à titre de chef du service de biochimie médicale et de chef du département de biologie médicale dans différents établissements. Il a été médecin-conseil dans deux Agences régionales de santé et de services sociaux du Québec (ARSSSQ).

M. Deslauriers détient une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval le désignant comme un administrateur de société certifié (ASC) et il est membre de l'Ordre des administrateurs agréés du Québec (ADMA).

Il a siégé à différents conseils d'administration, dont celui de l'Association médicale du Québec (AMQ) et comme membre substitut du conseil d'administration de l'Association médicale canadienne (AMC).

Date de nomination au conseil :
21 décembre 2005

Date de renouvellement :
17 mars 2010

Date de nomination à titre de président du conseil :
14 septembre 2011

Date de fin du mandat :
13 septembre 2016

Statut :
administrateur indépendant



Raymond Desjardins

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Diplômé en biologie-écologie de l'Université du Québec à Montréal, Raymond Desjardins assumait la fonction de vice-président exploitation Parcs Québec depuis 1999 à la Société, jusqu'à sa nomination à titre de membre du conseil d'administration et président-directeur général, le 8 septembre 2010.

Depuis ses débuts à la Société, M. Desjardins a participé activement à la réalisation d'un programme d'investissements majeurs et d'un plan d'affaires qui ont contribué à mener le réseau Parcs Québec à un niveau d'excellence qui se compare avantageusement aux grands réseaux de parcs nationaux en Amérique du Nord. Très sensible aux enjeux spécifiques des régions, il a participé à la mise en place de mécanismes de concertation avec ces milieux afin d'en favoriser le développement.

Auparavant, M. Desjardins a occupé diverses fonctions reliées à la ressource faunique et aux parcs, entre autres, au ministère de l'Environnement et de la Faune et au ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Il a également œuvré comme chargé de projets pour la réalisation de plusieurs études d'impacts sur l'environnement et comme directeur sur de nombreux projets de recherche en environnement. M. Desjardins a aussi enseigné au département des techniques du milieu naturel au cégep de Saint-Félicien.

M. Raymond Desjardins siège présentement au Comité directeur tourisme de même qu'au Comité interministériel sur le développement de l'industrie touristique.

Date de nomination au conseil : 8 septembre 2010

Date de fin du mandat : 7 septembre 2013



Carole Boisvert

MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Membre en règle de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec en tant que Fellow et diplômée en administration de l'Université Laval, Carole Boisvert est également détentrice d'une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme une administratrice de sociétés certifiée (ASC).

M^{me} Boisvert possède plusieurs années d'expérience qui lui ont permis d'acquérir une connaissance approfondie des différentes entités gouvernementales.

De 2004 à 2010, elle a occupé le poste de sous-ministre adjointe et contrôleur des finances au ministère des Finances du Québec. Le contrôleur des finances est responsable de la comptabilité gouvernementale, de l'intégrité du système comptable du gouvernement et de la fiabilité des données financières qui y sont enregistrées. Le contrôleur des finances produit, pour le ministre des Finances, les états financiers consolidés du gouvernement, les comptes publics et divers autres rapports financiers du gouvernement. À titre de comptable agréée, elle a signé les états financiers produits pour le ministre. Pour le gouvernement, cette signature est un gage certain de fiabilité de l'information financière divulguée dans les états financiers du gouvernement.

De 1991 à 2004, M^{me} Boisvert a assumé différents postes dans des ministères et organismes publics. Elle a été responsable de la Direction de la planification des programmes et des budgets au ministère du Revenu. Elle a aussi agi à titre d'agente de vérification pour le Vérificateur général du Québec. Par ailleurs, de 1988 à 1991, M^{me} Boisvert a œuvré au sein de la firme comptable Samson Bélair Deloitte & Touche.

M^{me} Carole Boisvert siège présentement au conseil d'administration de l'Agence du revenu du Québec et de l'Institut national de la recherche scientifique à titre d'administratrice indépendante.

Date de nomination au conseil : 14 septembre 2011

Date de fin du mandat : 13 septembre 2015

Statut : administratrice indépendante



Anne Dupéré

PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Diplômée en urbanisme de l'Université du Québec à Montréal, Anne Dupéré est également détentrice d'un certificat en affaires immobilières de l'Université du Québec à Montréal et d'une maîtrise en aménagement du territoire et développement régional de l'Université Laval (1987).

M^{me} Dupéré possède plusieurs années d'expérience dans le milieu des affaires, tant en entreprises privées que publiques. Ces expériences lui ont permis d'accroître et de diversifier ses compétences, notamment dans le développement d'entreprise, tant du point de vue local, national qu'international.

Elle a occupé, entre autres, le poste de directrice générale de la Société d'aide au développement de la collectivité de la région de Matane et du Centre canadien de valorisation du diamant. De 2005 à 2010, elle a été directrice du développement des affaires pour Diarough Canada inc. Depuis mai 2010, elle assume les fonctions de vice-présidente au développement du Groupe Bertrand Rioux inc.

Date de nomination au conseil :
17 mars 2010

Date de fin du mandat :
16 mars 2014

Statut :
administratrice indépendante



Deborah Hook

MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Diplômée en droit de l'Université Laval et membre du Barreau du Québec depuis 1991, Deborah Hook est aussi détentrice d'un baccalauréat ès arts (français) (1979) de l'Université de Waterloo et d'une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval la désignant comme une administratrice de sociétés certifiée (ASC).

M^{me} Hook a occupé des fonctions de cadre à la Quebec Community Groups Network et au Centre linguistique international inc. Elle est actuellement directrice du Centre de gestion du sevrage de la ville d'Ottawa.

Date de nomination au conseil :
29 novembre 2006

Date de renouvellement :
17 mars 2010

Date de fin du mandat :
16 mars 2011

Date de remplacement :
28 mars 2012

Statut :
administratrice indépendante



Nicole Perrault

PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Nicole Perrault est titulaire d'un baccalauréat en droit (1985) et d'un diplôme de droit notarial de l'Université Laval (1986). En 2002, elle a complété une formation en gestion de projets à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue.

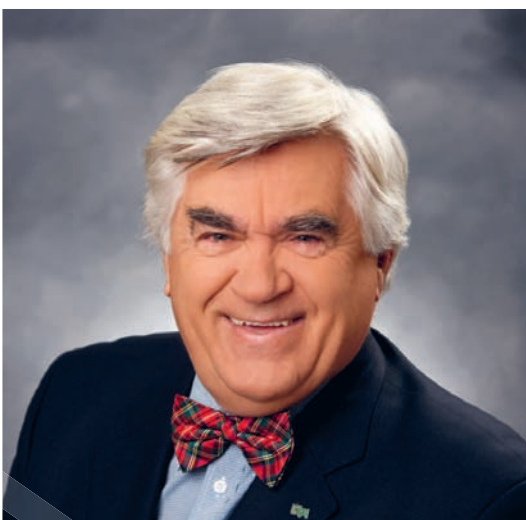
M^{me} Perrault a exercé la profession notariale à Val-d'Or pendant près de 17 ans pour ensuite occuper le poste de directrice du bureau de comté de la circonscription d'Abitibi-Est et d'attachée politique du ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Depuis 2007, elle est chargée de projets en développement immobilier pour L. Fournier et fils inc. et Développements DSF à Val-d'Or.

Toujours engagée dans son milieu, elle a été membre du conseil d'administration de plusieurs organismes : la Chambre de commerce de Val-d'Or, la Corporation de développement industriel de Val-d'Or, l'Office du tourisme et la Cité de l'Or, le Club de natation les Marsouins de Val-d'Or et le Club de natation Aquamos. Elle a été également membre fondatrice et administratrice de la Maison de soins palliatifs de la Source Gabriel de Val-d'Or.

Date de nomination au conseil :
17 mars 2010

Date de fin du mandat :
16 mars 2014

Statut :
administratrice indépendante



Hughes T. Poulin

MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Diplômé en droit de l'Université Laval et membre du Barreau du Québec depuis 1969, Hughes T. Poulin est aussi détenteur d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université Laval (1972). Il détient également une certification universitaire en gouvernance de sociétés du Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval le désignant comme un administrateur de société certifié (ASC).

M. Poulin a occupé différentes fonctions dans le domaine de l'immobilier. Il a entre autres fondé son entreprise de gestion et de développement immobilier en 1982. Concomitamment à ses activités au sein de son entreprise, il a été impliqué dans l'administration de différentes entreprises de l'industrie de l'acier et occupe toujours des fonctions dans ce domaine. Ses principales activités touchent la gestion directe des opérations, ainsi que le champ des affaires corporatives et du développement, le domaine des résidences pour personnes âgées, l'environnement et les ventes en ligne.

Il est présentement membre du conseil d'administration de Groupe Fertek inc., Numesh inc., Oméga inc., Métaltech-Oméga inc., Échafaud Plus (Laval) inc., Architecture Tout Bois 2007 inc., Huajin Jyangan Numesh Itée (Chine), Venture Talent Ltd., Numesh (USA) Ltd., 8135142 Canada Itée, Covoq.com inc. ainsi que de Zetika.

Date de nomination au conseil :
21 décembre 2005

Date de renouvellement :
17 mars 2010

Date de renouvellement :
28 mars 2012

Date de fin du mandat :
27 mars 2013

Statut :
administrateur indépendant



André Roy

PRÉSIDENT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

MEMBRE DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

MEMBRE DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

André Roy a occupé des postes de haut niveau dans la fonction publique du Québec pendant sa carrière. Il a notamment été directeur général de l'administration à la Régie de l'assurance maladie du Québec, directeur général adjoint du même organisme de même que directeur général du Réseau Travail Québec et directeur général des programmes au ministère de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu. Il a par la suite occupé le poste de vice-président aux relations publiques et aux communications à La Capitale groupe financier inc.

M. Roy a siégé à de nombreux conseils d'administration dont ceux de la Mutuelle des fonctionnaires du Québec, La Capitale, compagnie d'assurances générales, la Fondation du Musée de la civilisation, l'Hôpital Saint-François-d'Assise et sa fondation, la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la région 03 ainsi que la Société des jeux mondiaux des policiers et des pompiers Québec 2005 et la Société des jeux du Québec à Charlesbourg.

Il siège présentement au conseil d'administration du Centre CASA et de la Fondation du Centre CASA, de Riviera Apts « A » of Hallandale Inc. et au comité de placement des Sœurs du Saint-Cœur-de-Marie.

Date de nomination au conseil :
25 avril 2001

Date de renouvellement :
21 décembre 2005

Date de renouvellement :
17 mars 2010

Date de fin du mandat :
16 mars 2012

Statut :
administrateur indépendant



Khatéré Talaï

MEMBRE DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Titulaire d'une maîtrise en gestion des petites et moyennes organisations (1992) et d'un baccalauréat en administration des affaires (1989) de l'Université du Québec à Chicoutimi, Khatéré Talaï détient aussi un diplôme d'études collégiales en sciences économiques et sociales (1984) de l'Académie de Paris.

Chargée de gestion pour l'Association des diplômés de l'Université du Québec à Chicoutimi, M^{me} Talaï a également été consultante pour l'implantation du modèle organisationnel et le développement des employés chez Alcan inc. et conseillère au Service aux entreprises et à la collectivité pour le cégep de Saint-Félicien.

Elle siège présentement au conseil d'administration de la Coopérative étudiante de l'Université du Québec à Chicoutimi et de l'Association des diplômés de l'Université du Québec à Chicoutimi.

Date de nomination au conseil :
29 novembre 2006

Date de renouvellement :
17 mars 2010

Date de fin du mandat :
16 mars 2013

Statut :
administratrice indépendante

MEMBRE NOUVELLEMENT NOMMÉ

Ashley Iserhoff

Date de nomination au conseil :	Date de fin du mandat :	Statut :
28 mars 2012	27 mars 2016	administrateur indépendant

MEMBRES SORTANTS EN 2011-2012

Georges Laberge

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de nomination au conseil :	Date de renouvellement :	Date de fin du mandat :	Statut :
21 décembre 2005	18 février 2009	14 septembre 2011	administrateur indépendant

Deborah Hook

Date de nomination au conseil :	Date de renouvellement :	Date de fin du mandat :	Date de remplacement :	Statut :
29 novembre 2006	17 mars 2010	16 mars 2011	28 mars 2012	administratrice indépendante



Rapport du conseil d'administration

Mandat du conseil

Le conseil d'administration détermine les grandes orientations de la Société et veille à sa performance. Il voit à ce que la gestion de la Société soit conforme aux dispositions de sa loi constitutive, aux règlements y afférents et aux autres lois et règlements qui la gouvernent. Il s'assure aussi que la Société prenne les mesures requises pour atteindre les objectifs fixés par sa mission. Dans l'accomplissement de son mandat, le conseil d'administration confie des mandats particuliers aux trois comités statutaires qui le soutiennent, soit le comité de vérification, le comité des ressources humaines et le comité de gouvernance et d'éthique, qui sont chargés d'étudier les dossiers stratégiques de leur secteur respectif, d'en suivre l'évolution sur une base régulière, d'en faire rapport au conseil et d'en recommander l'adoption s'il y a lieu.

Rémunération des membres du conseil

Les membres du conseil d'administration sont non rémunérés, à l'exception du président-directeur général de la Société. Les frais occasionnés par l'exercice de leurs fonctions leur sont cependant remboursés.

Présidence du conseil

Le président du conseil d'administration assume le leadership de la gouvernance du conseil d'administration. Il préside et anime les réunions et il dirige le conseil dans tous les aspects de son travail. Il voit à l'organisation et au bon fonctionnement du conseil et s'assure de l'exécution de ses responsabilités. Il peut participer à toutes les réunions des comités qui en découlent et veille à ce qu'ils présentent régulièrement des rapports. Il s'assure aussi que les décisions du conseil d'administration soient mises en œuvre. Finalement, il s'assure de l'application des lois, des règlements et des politiques concernant l'organisation.

Présence

Les administrateurs conviennent annuellement d'un calendrier de réunion. Des réunions spéciales ou tenues par conférence téléphonique s'ajoutent, au besoin, durant l'année. Au cours de la présente année financière, le conseil d'administration a tenu 8 réunions régulières et 2 réunions par conférence téléphonique. Quant à ses 3 comités, ils ont tenu 8 réunions régulières. L'assistance des membres aux réunions du conseil d'administration et de ses comités est présentée au tableau ci-après.

Relevé des présences des administrateurs

Nom	Conseil d'administration		Comité de vérification***		Comité des ressources humaines***		Comité de gouvernance et d'éthique***	
	Séances régulières	Conférences téléphoniques	Du 1 ^{er} avril 2011 au 5 octobre 2011	Du 6 octobre 2011 au 31 mars 2012	Du 1 ^{er} avril 2011 au 5 octobre 2011	Du 6 octobre 2011 au 31 mars 2012	Du 1 ^{er} avril 2011 au 5 octobre 2011	Du 6 octobre 2011 au 31 mars 2012
Nombre de réunions	8	2	2	1	1	2	1	1
Boisvert, Carole*	4/4	1/2	s. o.	1/1	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Desjardins, Raymond	8/8	2/2	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Deslauriers, Daniel	8/8	1/2	s. o.	s. o.	1/1	s. o.	1/1(P)	s. o.
Dupéré, Anne	7/8	1/2	1/2	1/1 (P)	s. o.	s. o.	s. o.	1/1
Iserhoff, Ashley**	0/1	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Perrault, Nicole	8/8	2/2	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	1/1	1/1 (P)
Poulin, Hughes T.	7/8	2/2	2/2 (P)	s. o.	s. o.	2/2	s. o.	s. o.
Roy, André	7/8	2/2	2/2	1/1	1/1 (P)	2/2 (P)	0/1	0/1
Talaï, Khatéré	7/8	1/2	s. o.	s. o.	1/1	2/2	s. o.	s. o.
Membres sortants								
Hook, Deborah	6/7	1/2	2/2	1/1	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Laberge, Georges	4/4	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

* En fonction depuis le 14 septembre 2011 ** En fonction depuis le 28 mars 2012 *** Le conseil d'administration a revu la composition des comités le 6 octobre 2011 (P) Président du comité

Faits saillants

Planification stratégique 2012-2017

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, les membres du conseil ont participé à la démarche de planification stratégique 2012-2017. Tout au long de cet important exercice de réflexion et de planification, lequel a été entrepris à l'automne 2010, le conseil d'administration a collaboré étroitement avec le comité de direction à la définition des nouvelles orientations de l'entreprise. La planification stratégique 2012-2017 sera adoptée par le conseil au cours des prochains mois afin d'être déposée au gouvernement pour approbation avant sa diffusion.

Résultats financiers et contrôle interne

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers audités 2010-2011, le budget 2012-2013 et le plan d'immobilisations 2012-2013. Lors de chacune des réunions régulières, les états financiers périodiques ont été présentés aux administrateurs. Le conseil a aussi suivi l'application de la Politique de réduction et de contrôle des dépenses de la Société. Le conseil d'administration a également approuvé des modifications à la Politique d'octroi de contrats de la Société.

Politique sur les frais de fonctionnement du conseil d'administration

Considérant que le rôle d'un conseil d'administration est d'accompagner, conseiller, guider et orienter la Société afin de mettre en place un environnement propice à la performance, le conseil d'administration a adopté, au cours du présent exercice financier, une politique ayant pour objet de définir et encadrer les frais reliés au fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités. Cette politique souligne également l'importance, pour les membres du conseil, d'avoir une bonne compréhension de l'organisation et une connaissance des établissements.

Gouvernance et éthique

En matière de gouvernance et d'éthique, dans le cadre de leur révision annuelle, le conseil a approuvé quelques modifications au Code d'éthique et de déontologie des employés, au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs, au Règlement sur la régie interne de la Société et au formulaire d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration.

Ressources humaines

En matière de ressources humaines, le conseil d'administration a adopté une modification aux paramètres du mandat de négociation visant la signature d'une première convention collective pour les employés de l'unité « Auberge de montagne des Chic-Chocs ». Il a également approuvé, sur la recommandation du président-directeur général, la nomination de M. Alain Brochu à titre de vice-président au marketing.

Composition des comités

Le 6 octobre 2011, le conseil d'administration a revu la composition de ses comités.

Conseil sans papier

Au cours de l'exercice financier, les réunions du conseil d'administration et de ses comités ont commencé à se dérouler avec moins de documents papier, l'objectif étant la tenue des réunions « sans papier ». Les membres peuvent maintenant accéder aux documents par le biais de l'intranet des administrateurs et une tablette tactile a été mise à leur disposition afin de permettre la consultation et l'annotation des documents de réunion. Afin de se familiariser avec ce nouvel outil, la formation requise a été dispensée aux membres et un support technique est à leur disposition.

Comités du conseil d'administration et leurs activités

En conformité avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, trois comités soutiennent le conseil d'administration. En effet, afin d'exercer son mandat, le conseil peut compter sur la collaboration d'un comité de vérification, d'un comité des ressources humaines et d'un comité de gouvernance et d'éthique qui ont la responsabilité d'examiner certains dossiers et de formuler des recommandations au conseil aux fins d'approbation.

Les comités se réunissent régulièrement et font rapport verbalement de leurs activités au conseil à la suite de la tenue de chaque réunion. De plus, chaque administrateur peut consulter sur l'intranet des administrateurs les procès-verbaux des comités.

Rapport du comité de vérification

Mandat et composition

Le comité de vérification a notamment pour fonctions de voir à ce que des mécanismes de contrôle interne soient mis en place et de s'assurer de leur efficacité et de leur adéquation. Il doit veiller à ce que soit instauré un processus de gestion des risques. Le comité a également pour mandat de réviser toute activité susceptible de nuire à la situation financière de la Société qui serait portée à son attention par le vérificateur interne ou un dirigeant. Finalement, il doit examiner les états financiers audités avec la direction et le Vérificateur général du Québec et en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Le comité de vérification était composé, jusqu'au 28 mars 2012, de quatre membres indépendants :

Présidente : Anne Dupéré

Membres : Carole Boisvert FCPA, FCA, Deborah Hook, André Roy

Le président du conseil, le président-directeur général, la secrétaire générale, le vérificateur interne et la vice-présidente à l'administration et aux finances assistent aux réunions.

Activités

Le comité de vérification s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice financier 2011-2012. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité de vérification a :

- examiné les états financiers audités au 31 mars 2011 avec le Vérificateur général du Québec et la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.⁽¹⁾ et en a recommandé l'adoption au conseil d'administration;
- s'est assuré de l'indépendance des auditeurs externes;
- examiné le compte-rendu de l'audit externe 2010-2011 et ses recommandations;
- assuré le suivi des recommandations formulées par le Vérificateur général du Québec;
- pris connaissance du plan d'audit externe 2011-2012;
- approuvé la planification administrative de la direction de la vérification interne et assuré son suivi;
- confié des mandats ad hoc à la direction de la vérification interne;
- passé en revue chacun des rapports produits par la direction de la vérification interne;
- effectué le suivi de la mise en place du processus de gestion intégrée des risques et pris connaissance de la mise à jour du rapport d'identification des risques;
- suivi l'avancement des travaux relatifs à la mise en place d'un système informatisé de gestion des immobilisations;
- effectué le suivi budgétaire des frais de fonctionnement du conseil d'administration.

Le comité a eu l'occasion de rencontrer le Vérificateur général du Québec en l'absence des membres de la direction.

Hormis le mandat d'audit confié par le Vérificateur général du Québec à la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., le comité de vérification n'a pas recouru à des services d'experts externes en 2011-2012.

⁽¹⁾ Les honoraires de la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. sont de l'ordre de 40 000 \$ annuellement.

Rapport du comité des ressources humaines

Mandat et composition

Le comité des ressources humaines a notamment pour fonction de s'assurer de la mise en place des politiques visant les ressources humaines. Il doit élaborer et proposer un profil de compétence et d'expérience pour la nomination du président-directeur général en plus de déterminer les critères pour son évaluation et de faire des recommandations au conseil sur la rémunération de celui-ci. Il contribue également à la sélection des dirigeants et à l'établissement d'un programme de planification de leur relève.

Le comité des ressources humaines est composé de trois membres indépendants :

Président : André Roy

Membres : Hughes T. Poulin, Khatéré Talai

Le président du conseil, le président-directeur général, la secrétaire générale et le vice-président aux ressources humaines assistent aux réunions.

Activités

Ce comité s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice financier 2011-2012. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité des ressources humaines a :

- suivi l'avancement des travaux de la Vice-présidence aux ressources humaines portant sur la mise en place de la nouvelle structure salariale des non syndiqués de la Société;
- suivi les travaux des dossiers formation et dotation;
- contribué à la sélection d'un nouveau vice-président au marketing, qui est entré en fonction en mars 2012;
- recommandé au conseil d'administration des modifications aux paramètres du mandat de négociation visant la signature d'une première convention collective pour les employés de l'unité « Auberge de montagne des Chic-Chocs » afin de prévoir la signature d'une deuxième convention collective.

Le comité des ressources humaines n'a pas recouru à des services d'experts externes en 2011-2012.

Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Mandat et composition

Le comité de gouvernance et d'éthique a notamment pour fonctions d'élaborer les règles de gouvernance, le code d'éthique pour la conduite des affaires de la Société et les codes d'éthique et de déontologie applicables aux administrateurs et aux employés de la Société. Le comité détermine également les profils de compétence et d'expérience pour la nomination des administrateurs, à l'exception du président du conseil et du président-directeur général, et identifie les critères d'évaluation des administrateurs et du fonctionnement du conseil. Finalement, le comité doit élaborer un programme d'accueil et de formation continue pour les membres et effectuer l'évaluation du fonctionnement du conseil.

Le comité de gouvernance et d'éthique est composé de trois membres indépendants :

Présidente : Nicole Perrault

Membres : Anne Dupéré, André Roy

Le président du conseil, le président-directeur général, la secrétaire générale et une avocate du secrétariat général assistent aux réunions.

Activités

Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni à deux reprises. Dans l'accomplissement de son mandat, le comité de gouvernance et d'éthique a :

- révisé le Code d'éthique et de déontologie des employés et recommandé au conseil d'administration d'adopter un code d'éthique modifié;
- révisé le Code d'éthique et de déontologie des administrateurs et recommandé au conseil d'administration d'adopter un code d'éthique modifié;
- révisé le Règlement sur la régie interne de la Société et recommandé au conseil d'administration d'adopter un règlement modifié;
- révisé les critères pour l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et recommandé au conseil d'administration des modifications au formulaire d'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration;
- révisé le programme de formation continue pour les membres du conseil d'administration et proposé une journée de formation.

Le comité de gouvernance et d'éthique n'a pas recouru à des services d'experts externes en 2011-2012.

Les dirigeants de la Société

Le comité de direction

Le comité de direction est composé de sept membres, soit le président-directeur général, les cinq vice-présidents et la secrétaire générale et directrice des services juridiques. Les vice-présidents et la secrétaire générale et directrice des services juridiques sont nommés, sur la recommandation du président-directeur général, par le conseil d'administration. Le comité de direction se réunit généralement toutes les deux semaines.



Raymond Desjardins
Président-directeur général

Présidence et direction générale

Le président-directeur général de la Société est nommé par le gouvernement sur recommandation du conseil d'administration. Il assume la direction et la gestion de la Société dans le cadre des règlements et politiques qui la concernent. Il propose au conseil d'administration les orientations stratégiques ainsi que les plans d'immobilisations et d'exploitation. Il approuve les orientations et objectifs des vice-présidences et maintient un contrôle global sur les activités de la Société.



Jean-Charles Morin
Vice-président exploitation,
secteurs faunique et touristique

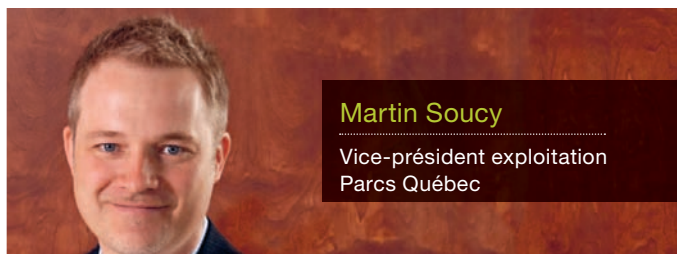
Vice-présidence exploitation, secteurs faunique et touristique

La Vice-présidence exploitation, secteurs faunique et touristique chapeaute, pour le secteur faunique, 15 réserves fauniques et Sépaq Anticosti et, pour le secteur touristique, 10 établissements œuvrant principalement dans les secteurs de l'hôtellerie et du camping, dont la Station touristique Duchesnay, l'Auberge de montagne des Chic-Chocs, le Parc de la Chute-Montmorency et l'Aquarium du Québec. Elle est constituée d'une direction des opérations pour chaque secteur de même que d'un service de géomatique et d'un service de gestion intégrée des ressources.

En plus de soutenir l'ensemble des établissements des secteurs faunique et touristique, cette vice-présidence détermine les grandes orientations de ces deux secteurs en termes de gestion des territoires, de protection et de

gestion intégrée des ressources ainsi que d'offres d'activités et de services. Plus particulièrement, elle planifie, coordonne et contrôle l'élaboration et la réalisation des programmes et des plans d'activités de chacun des établissements ainsi que la préparation et le suivi des plans d'opérations. Elle voit de plus à l'élaboration des plans d'investissement et de mise en valeur ainsi qu'à la mise en œuvre des programmes d'immobilisations, et ce, en concertation avec les établissements et les autres intervenants sur le territoire. Elle prépare et effectue le suivi budgétaire des établissements et s'assure de la réalisation des objectifs fixés pour chacun d'eux.

Également, elle supervise, pour ses établissements, la tenue de conseils d'administration locaux ou de comités de mise en valeur, le cas échéant, en y associant des intervenants du milieu représentatifs et en s'assurant de leur bon fonctionnement. Elle veille à mettre en valeur le potentiel faunique et récréotouristique de chaque réserve. À cet effet, elle élabore des plans de gestion de la faune, s'assure que les plans de protection respectent le profil faunique, et ce, dans une perspective de gestion intégrée des ressources. En ce qui concerne plus spécifiquement le secteur touristique, cette vice-présidence voit au développement et à la consolidation de ce secteur. Elle établit aussi des relations de partenariat avec les intervenants corporatifs intéressés à développer des activités et des services dans les établissements à l'intérieur des critères fixés par la Société.



Vice-présidence exploitation Parcs Québec

La Vice-présidence exploitation Parcs Québec chapeaute 22 parcs nationaux méridionaux ainsi que le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Elle est constituée d'une Direction des opérations et d'une Direction de la conservation, de l'éducation et du développement.

En plus de soutenir l'ensemble des directions des parcs nationaux, elle détermine les grandes orientations de ce secteur en matière de gestion des opérations, de conservation, d'offres d'expérience aux visiteurs, de développement des territoires et de concertation. Elle veille à ce que toutes

les mesures soient prises pour assurer le maintien de l'intégrité écologique de ces territoires naturels exceptionnels tout en intégrant un volet éducatif de découverte à l'offre des activités de chacun des parcs.

En matière d'exploitation et de développement, elle planifie, coordonne et contrôle l'élaboration et la réalisation des plans d'affaires quinquennaux ainsi que leur mise en œuvre via des plans annuels d'action et d'opérations. En concertation avec les directions des divers parcs nationaux, elle voit également à l'élaboration des plans d'investissement et de développement tout en assurant leur réalisation au sein d'un groupe de suivi du développement. Enfin, elle prépare et effectue le suivi budgétaire des établissements et s'assure de la réalisation des objectifs fixés pour chacun d'eux.

Afin d'entretenir des relations harmonieuses avec les intervenants du milieu représentatifs des diverses régions du Québec où sont implantés les parcs nationaux, elle anime des tables d'harmonisation avec les directions des parcs nationaux. Finalement, elle établit des relations avec toute organisation régionale ou nationale susceptible de contribuer à l'atteinte de la mission des parcs et à son rayonnement national et international.

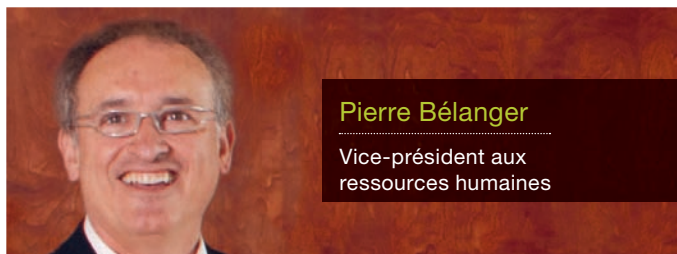


Vice-présidence à l'administration et aux finances

La Vice-présidence à l'administration et aux finances soutient l'ensemble des établissements et le siège social en matière d'administration et de finances. Cette vice-présidence regroupe la Direction des immobilisations et des ressources matérielles ainsi que les services de la comptabilité et du contrôle, de l'informatique et du budget.

Cette vice-présidence planifie, coordonne et gère l'ensemble des activités en matière d'administration, de financement, de gestion de la trésorerie,

de planification budgétaire, de comptabilité, d'investissement et de développement. Elle fournit un soutien administratif à tous les directeurs de même qu'au personnel attitré à des tâches administratives et leur assure une formation adéquate. Elle dirige les activités relatives à la préparation et au suivi budgétaire de la Société et procède également à la mise à jour des projections financières. Les études économiques de même que le processus d'acceptabilité des projets d'investissement sont sous sa gouverne. Celle-ci doit s'assurer également que la comptabilisation et les opérations financières s'effectuent conformément aux politiques et procédures administratives. Elle prépare les rapports financiers périodiques et annuels. Cette vice-présidence dirige les activités relatives à l'élaboration et au suivi de la programmation du plan d'investissement et en assure le respect. Elle est responsable des achats regroupés en matière d'approvisionnement. Finalement, elle est responsable des systèmes informatique et bureautique. À ce titre, elle acquiert et développe des systèmes et assure le respect de l'intégrité, la cohérence, la disponibilité et la sécurité des données.



Vice-présidence aux ressources humaines

La Vice-présidence aux ressources humaines soutient l'ensemble des établissements et le siège social en matière de gestion des ressources humaines.

Cette vice-présidence fournit des services-conseils à l'ensemble des gestionnaires de la Société, en matière de relations du travail, de dotation,

de formation du personnel et de santé et sécurité au travail. Elle assume aussi la conception et la mise en œuvre de l'ensemble des politiques en matière de gestion des ressources humaines en collaboration avec l'ensemble des directions des établissements.

Elle est également responsable de la gestion des régimes d'assurance collective et d'avantages sociaux et notamment des régimes de retraite, de la production de la paie pour l'ensemble du personnel ainsi que de la gestion du programme d'aide au personnel.

Finalement, elle applique et négocie les neuf conventions collectives et siège, lorsque requis, sur divers comités patronaux-syndicaux. Elle représente la Société en arbitrage de griefs, et devant les différents tribunaux administratifs concernés.



Vice-présidence au marketing

La Vice-présidence au marketing soutient les trois réseaux et l'ensemble des établissements en matière de mise en marché et de marketing au Québec et à l'étranger. Elle orchestre les communications corporatives, autant à l'interne qu'à l'externe. Elle regroupe le Service des ventes et réservations, la Direction des affaires électroniques ainsi que la planification marketing et la recherche.

Cette vice-présidence assume la responsabilité de toutes les activités relatives à l'élaboration, la mise en œuvre et l'intégration des programmes, stratégies et plans de marketing par réseau, par établissement et par produit. Elle planifie, coordonne et contrôle, en collaboration avec les vice-présidences de chaque secteur d'activités, les plans d'action marketing, les prévisions budgétaires



annuelles de marketing et leur suivi. Elle gère donc les relations avec les médias, les tournées de presse, les stratégies et campagnes publicitaires et la promotion. Cela inclut les bulletins d'information, la production graphique et audiovisuelle, la gestion des médias sociaux, la recherche sur la connaissance de la clientèle et des marchés de même que l'évaluation de la qualité des services à la clientèle.

Le Service des ventes et réservations est, pour sa part, responsable du centre d'appels, des comptoirs des ventes et réservations, des tirages au sort, de la sollicitation des marchés corporatifs et scolaires ainsi que du réseau de distribution.



Secrétariat général et direction des services juridiques

Le Secrétariat général et direction des services juridiques soutient le conseil d'administration et la haute direction dans l'élaboration et l'implantation des règles de gouvernance. Il fournit également le support juridique à l'ensemble de l'organisation.

Le rôle du secrétariat général consiste principalement à appuyer le conseil d'administration dans l'accomplissement de ses fonctions, ce qui inclut notamment son obligation à se conformer à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. En plus du soutien en matière de convocation et de suivi des réunions du conseil d'administration et de ses trois comités, le secrétariat général rédige et révisé le Règlement sur la régie interne de la Société, le

code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs ainsi que celui des employés. Par ailleurs, la démarche de planification stratégique, le processus de gestion intégrée des risques et le suivi du Plan d'action de développement durable relèvent également du secrétariat général tout comme la préparation des documents législatifs, tels que les décrets et mémoires. La secrétaire générale est aussi responsable de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels pour la Société. De plus, la mandataire de la Société auprès de l'Office québécois de la langue française relève de la secrétaire générale.

Les principales responsabilités rattachées au volet direction des services juridiques consistent à donner les avis légaux requis, préparer et réviser des contrats et autres documents légaux, tant pour les établissements que pour les vice-présidences, en plus de collaborer avec ceux-ci sur divers projets de développement et de partenariat. Cette direction fournit le support juridique tant en matière contractuelle que municipale et en environnement, en construction, en propriété intellectuelle et en pratiques commerciales. Elle offre aussi aux établissements de la formation sur ces sujets en plus de développer des outils à leur intention. Finalement, l'analyse et le traitement des réclamations reçues par la Société sont sous la responsabilité de cette direction.

La rémunération des principaux dirigeants

Conformément à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, le tableau qui suit présente la rémunération des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société.

Nom et fonction	Salaire annuel	Rémunération variable	Autres avantages *	Rémunération totale
Raymond Desjardins Président-directeur général	153 627\$	Aucune	1 155\$	154 782\$
Pierre Bélanger Vice-président aux ressources humaines	136 684\$	Aucune	608\$	137 292\$
Jean-Charles Morin Vice-président exploitation, secteurs faunique et touristique	136 684\$	Aucune	571\$	137 255\$
Martin Soucy Vice-président exploitation Parcs Québec	131 430\$	Aucune	1 155\$	132 585\$
Guylaine Berthiaume Vice-présidente à l'administration et aux finances	124 115\$	Aucune	2 381\$	126 496\$

* Peut inclure : contribution de l'employeur à l'assurance collective et cotisation à un ordre professionnel.

Le président-directeur général a également un véhicule automobile à sa disposition.

Le président-directeur général participe au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRSA). Quant aux vice-présidents, ils participent au Régime de retraite du personnel d'encadrement du gouvernement du Québec (RRPE). La cotisation et la rente aux régimes de retraite sont calculées selon les dispositions usuelles du régime auquel ces derniers participent.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Depuis le 29 novembre 2009, le Règlement sur la diffusion de l’information et sur la protection des renseignements personnels (le « Règlement »), adopté en vertu de la Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (« Loi sur l’accès »), oblige les organismes publics à diffuser certains documents sur leur site Web. Ces documents se trouvent à la section « Accès à l’information » du site Web de la Société. Par ailleurs, ce Règlement enjoint la Société à rendre compte, dans son rapport annuel, des demandes d’accès reçues au cours de l’année financière et des activités relatives à l’accès à l’information et à la protection des renseignements personnels réalisées.

Compte rendu des demandes d’accès reçues en 2011-2012

Nombre de demandes d’accès

Traitées dans un délai de 20 jours	23
Traitée dans un délai de 30 jours	0
Total des demandes reçues	23

Nombre de demandes d’accès

Refusées	4
Acceptées	13
Partiellement acceptées	5
Référée	1
Total des demandes reçues	23

Renseignements complémentaires :

- 2 demandes ont fait l’objet d’une demande de révision à la Commission d’accès à l’information;
- aucune demande n’a fait l’objet de mesures d’accommodements raisonnables.

De manière générale, la nature des demandes d’accès se résume comme suit :

- renseignements ayant des incidences sur l’économie;
- renseignements ayant des incidences sur les décisions administratives ou politiques;
- demande d’accès à des renseignements personnels.

De manière générale, les motifs de refus d’accès sont les suivants :

- les documents contiennent des renseignements de nature commerciale (art. 21 et 22);
- les documents concernent des tiers qui ne consentent pas à leur divulgation (art. 23 et 24);
- les documents énoncent des avis ou des recommandations (art. 37);
- la demande relève davantage de la compétence d’un autre organisme public (art. 48);
- les documents renferment des renseignements personnels (art. 14, 53, 54, 59).

Protection des renseignements personnels

Au cours de l’exercice, la Politique d’accès aux documents et de protection des renseignements personnels a été approuvée par le comité de direction. Par ailleurs, le Code d’éthique et de déontologie des employés de la Société contient une section particulière sur la protection des informations confidentielles.



Emploi et qualité de la langue française dans l'administration

La politique linguistique de la Société a été adoptée le 15 décembre 2008 conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration.

À la suite de la révision de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la Société a démarré une réflexion afin d'ajuster sa politique linguistique en fonction de la politique gouvernementale. Un projet de nouvelle politique linguistique de la Société a été élaboré et sera soumis officiellement sous peu à l'Office québécois de la langue française pour avis.

La Société a collaboré étroitement avec l'Office. Différents avis ont été requis auprès de sa conseillère en francisation. Deux représentants de la Société, dont la mandataire et un membre du comité permanent de la politique linguistique, ont assisté à une rencontre d'information organisée par l'Office québécois de la langue française en octobre 2011. Le comité permanent de la politique linguistique, qui a revu sa composition au cours de l'année, s'est réuni à une reprise.

Politique de financement des services publics

Dans le cadre du budget 2009-2010, le gouvernement annonçait la mise en place de la Politique de financement des services publics. Cette politique s'applique à tous les organismes publics qui offrent des biens et des services aux citoyens. Par de meilleures pratiques tarifaires, elle vise à améliorer le financement des services pour en maintenir la qualité et pour s'assurer de la transparence et de la reddition de comptes du processus tarifaire.

Les ministères et organismes sont donc tenus de faire état de la progression de la mise en place de la politique. En 2011-2012, la Société a poursuivi son processus de détermination et d'évaluation des tarifs basé sur la valeur du marché. Par ailleurs, une modification au Règlement sur les parcs a été édictée le 1^{er} avril 2011. Celui-ci fixe la tarification des droits pour chacun des exercices financiers, et ce, jusqu'au 31 mars 2016. Le processus de révision des droits d'accès a été réalisé en conformité avec la Politique de financement des services publics.

Politique de réduction et de contrôle des dépenses

L'Assemblée nationale a sanctionné, le 12 juin 2010, la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette. En conséquence, le conseil d'administration de la Société a adopté, le 20 septembre 2010, sa Politique de réduction et de contrôle des dépenses, laquelle a été approuvée par le conseil des ministres le 16 février 2011.

Comme prévu par l'article 14 de la Loi, la politique adoptée prend en compte les caractéristiques commerciales de la Société afin de déterminer les dépenses de fonctionnement de nature administrative et la masse salariale qui seront soumises aux mesures de réduction. La politique a été établie afin de ne pas mettre en péril la génération de revenus ni la rentabilité de ses activités, et ce, tout en permettant de respecter les orientations stratégiques de la Société.

Résultats 2011-2012

La cible de réduction et de contrôle des dépenses prévue à la politique de la Société pour l'exercice 2011-2012 a été atteinte et a fait l'objet d'une reddition de comptes au conseil d'administration. Par ailleurs, il est à noter que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a réduit ses dépenses de transfert à titre d'honoraires de gestion des parcs à la Société pour un montant équivalent à la cible de réduction.



Développement durable

Conformément à la Loi sur le développement durable, la Société a préparé un premier Plan d'action de développement durable 2008-2013 qui comporte 10 actions découlant directement de la mission et du champ d'intervention de la Société. Ce plan définit les activités que la Société met en œuvre pour contribuer de façon significative à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

La Société veut faire état des principales activités réalisées en 2011-2012.

ACTION 01

Objectif gouvernemental

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectifs organisationnels

- Assurer l'adhésion du personnel aux orientations et actions gouvernementales de développement durable de même qu'aux orientations et au plan d'action de la Société en cette matière.
- Développer et maintenir les compétences de son personnel afin que l'exercice des responsabilités de la Société s'inscrive dans la recherche du développement durable.

Action

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique en s'assurant que 80 % du personnel de la Société soit sensibilisé d'ici 2011. De plus, réaliser des activités de formation des gestionnaires et de leur personnel sur la démarche de développement durable et le plan d'action de la Société afin qu'ils les intègrent dans l'exercice de leurs fonctions courantes; s'assurer que 50 % d'entre eux soient formés d'ici 2013.

Cibles et indicateurs

Le taux d'employés ayant été sensibilisés et formés.

- 80 % du personnel de la Société sera sensibilisé d'ici 2011.
- 50 % du personnel ciblé (184 employés) aura acquis, d'ici 2013, les compétences nécessaires pour intégrer les principes de développement durable dans l'exercice de leurs fonctions courantes.

Résultats de l'année

- La cible qui vise à ce que 80 % du personnel de la Société soit sensibilisé à la démarche de développement durable a été atteinte.
- Les activités de formation ont été planifiées et se tiendront au cours de l'année 2012.

ACTION 02

Objectif gouvernemental

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel

Favoriser la participation et l'engagement de la clientèle, des citoyens et des intervenants en milieu naturel et en environnement aux valeurs et aux principes de développement durable et de la gestion environnementale.

Action

Développer et mettre en œuvre, sur un horizon de trois ans, une stratégie de communication des actions environnementales et de développement durable en milieu naturel.

Cibles et indicateurs

Perception positive de la clientèle sur les actions de la Société en développement durable.

- Une mesure de cette perception est entreprise en 2011-2012 et un suivi de son évolution est réalisé régulièrement.

Résultats de l'année

- Un plan de communication a été produit pour le Programme de gestion environnementale et sa mise en œuvre suit son cours.
- Une stratégie de communication de l'ensemble des composantes de l'action de la Société en matière de développement durable est en préparation. Son déploiement est prévu au cours de l'année 2012-2013.

ACTION 03

Objectif gouvernemental

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel

Favoriser la participation et l'engagement de la clientèle, des citoyens et des intervenants en milieu naturel et en environnement aux valeurs et aux principes de développement durable et de la gestion environnementale.

Action

Augmenter la participation aux activités éducatives et de découverte, notamment par le développement de nouvelles activités mieux adaptées aux besoins, de manière à jouer pleinement un rôle de sensibilisation et d'éducation à la protection du patrimoine naturel.

Cibles et indicateurs

Le taux de participation aux activités éducatives et de découverte.

- À la suite d'une évaluation de sa performance éducative en 2009-2010, chaque parc s'est fixé des cibles d'augmentation de la participation d'ici mars 2013.
- Durant la période 2009-2013, la Société a poursuivi l'augmentation et la diversification de son offre de service à la clientèle scolaire.

Résultats de l'année

- En 2011, la fréquentation aux activités de découverte fut de 377 309 visiteurs. La fréquentation des groupes scolaires a connu une importante croissance. De 18 570 étudiants en 2008, elle est passée à 48 554 étudiants en 2011 (augmentation de 161,5 %).
- On dénombrait 384 activités de découverte en 2011.

Objectif gouvernemental

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

Objectif organisationnel

Favoriser la participation et l'engagement de la clientèle, des citoyens et des intervenants en milieu naturel et en environnement aux valeurs et aux principes de développement durable et de la gestion environnementale.

Action

Faire connaître les résultats et les bénéfices de l'approche de gestion intégrée des ressources auprès des acteurs locaux, régionaux et nationaux impliqués en gestion de milieux naturels, particulièrement au niveau des conseils d'administration locaux des réserves fauniques et autres structures de concertation régionale et locale (partenaires fauniques, tables de gestion écosystémique, commissions régionales des ressources naturelles et du territoire, etc.).

Cibles et indicateurs

Le nombre d'interventions structurées auprès des acteurs locaux, régionaux et nationaux.

- Par ces interventions, la somme des connaissances résultant des expériences en gestion intégrée de la Société leur est rendue accessible de manière à stimuler l'innovation et l'engagement.

Résultats de l'année

- En 2011, la Société a poursuivi intensément sa participation aux travaux des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) formées de représentants de multiples organisations présentes sur le territoire des différentes régions du Québec (communautés autochtones, MRC, pourvoyeurs, industrie forestière, associations environnementales, etc.). Ces tables ont été mises sur pied dans tout le Québec par les Conférences régionales des élus dans le cadre de l'élaboration de la planification de l'aménagement forestier intégré (PAFI).
- La Société a également participé activement à des groupes de travail constitués par des tables de GIRT sur des objets particuliers, tels les paysages, la faune, le récréotourisme et les enjeux écosystémiques.
- La Société a aussi poursuivi sa participation aux travaux du comité tripartite MDDEP-Sépaq-MRNF pour le développement des aires protégées avec utilisation durable des ressources, notamment dans les réserves fauniques. En 2011, un projet pilote MDDEP-Sépaq-MRNF a été amorcé pour expérimenter un concept d'aire protégée avec utilisation durable des ressources dans les réserves fauniques des Chic-Chocs, de Matane, Mastigouche, du Saint-Maurice et du parc national de la Gaspésie, territoires sous la gestion de la Société.
- Par ailleurs, la Société a complété la mise à jour des sites sensibles et d'intérêt pour les paysages, la faune et la récréation dans les réserves fauniques et a déterminé les modalités d'aménagement forestier les plus souhaitables à l'intérieur de ces derniers. De plus, un projet a été amorcé pour connaître les carences écosystémiques des réserves fauniques et évaluer les modalités d'aménagement forestier les plus pertinentes pour les réduire en vue d'améliorer le bilan de la biodiversité de ces territoires, notamment dans les sites où il y a une forte concentration de valeurs écologiques, fauniques, socio-économiques, etc. Les résultats issus de ces projets permettent à la Société d'être mieux préparée pour participer aux travaux des tables GIRT et l'aident à mieux faire intégrer les préoccupations des réserves fauniques dans les PAFI dans un contexte d'aménagement écosystémique.



RÉSERVE FAUNIQUE DE PORTNEUF

Objectifs gouvernementaux:

- Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au suivi des ministères et des organismes gouvernementaux.
- Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
- Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétique du Québec.

Objectif organisationnel

Structurer, améliorer et mesurer la performance environnementale de toutes les unités de l'entreprise de manière à réduire l'empreinte environnementale de la Sépaq.

Action

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable.

Résultats de l'année

- La Société a mis en place des mesures de gestion environnementale et pose plusieurs pratiques d'acquisition écoresponsable.
- Un Programme de gestion environnementale a été implanté. La description et les principaux résultats de ce programme sont présentés sous l'action 6.
- La Société s'est dotée en 2010, d'une Politique d'achats écoresponsables. Cette politique s'applique à plusieurs achats de produits tels que les cartouches d'encre remises à neuf, l'huile à moteur synthétique, le papier contenant des fibres postconsommation, la peinture sans COV, les piles rechargeables, les pneus remoulés, les poêles à bois EPA ou CSA, les produits d'entretien certifiés biodégradables et la vaisselle jetable compostable. Des travaux ont été amorcés afin d'ajouter d'autres produits à cette liste.
- De plus, tous les établissements hôteliers de la Société participent au programme de reconnaissance en développement durable RéserVert de l'Association des hôteliers du Québec. Aussi, des mesures incitatives sont rendues accessibles aux membres du personnel afin de favoriser l'utilisation du transport en commun plutôt que l'automobile. Un guide et une boîte à outils pour la tenue d'événements écoresponsables sont en cours de préparation.
- À l'île d'Anticosti, un projet consiste à installer une série de panneaux solaires photovoltaïques (PV) et une banque de piles afin de diminuer la durée du fonctionnement de la génératrice.

Cibles et indicateurs

Nombre de pratiques mises en place et de gestes posés.

- Deux nouveaux gestes significatifs sont posés pour consolider les pratiques d'acquisition écoresponsables.
- Autant de gestes sont posés pour diminuer les émissions de GES ou la consommation d'énergie dans le cadre de l'exercice du travail par les employés et pour se rendre à leurs lieux de travail.

L'éclairage existant sera remplacé par de l'éclairage plus efficace utilisant la technologie DEL. Les chauffe-eau, cuisinières et sècheuses électriques présentement alimentés par la génératrice (alimentée au diesel) seront remplacés par des modèles au propane, ce qui aura pour effet de doubler l'efficacité globale liée à ces procédés. Les panneaux PV capteront l'énergie du soleil afin de desservir les différents équipements et emmagasineront les surplus dans les piles. La nuit ou lors de périodes nuageuses, l'énergie des piles comblera la demande. La génératrice sera utilisée uniquement en période de très forte consommation et pour combler une partie des besoins en période automnale. À terme, ce projet devrait réduire du tiers la consommation brute d'énergie fossile.

- Dans le cadre d'un projet de récupération de vêtements neufs et usagés non-conformes, la Société a conclu une entente avec le Réseau québécois des Centres de Formation en Entreprise et Récupération (« CFER »). Le réseau est un organisme à but non lucratif dédié à la formation des jeunes à l'emploi et regroupe actuellement au Québec 21 CFER. Une partie importante des activités du réseau porte sur la récupération et le recyclage de diverses matières. Le réseau fournira la main-d'œuvre, l'équipement, l'outillage, les accessoires nécessaires pour réutiliser ou recycler les vêtements dans ses installations. La Société remet au Réseau les vêtements à récupérer sous forme de donation.

Objectifs gouvernementaux:

- Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au suivi des ministères et des organismes gouvernementaux.
- Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
- Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétique du Québec.

Objectif organisationnel

Structurer, améliorer et mesurer la performance environnementale de toutes les unités de l'entreprise de manière à réduire l'empreinte environnementale de la Sépaq.

Action

Adopter un système de gestion environnementale, lequel est décrit à la Société comme étant le Programme de gestion environnementale (PGE), et mettre en œuvre ses composantes portant sur : la gestion de l'énergie; la gestion de l'eau; la gestion des matières résiduelles; la gestion des matières dangereuses et toxiques; la gestion des aménagements (nouvelles infrastructures et mise à niveau des aménagements non conformes); les achats écoresponsables (achat et revente des produits, entretien ménager et papier); les pratiques écologiques hôtelières; la sensibilisation et la communication en ces matières (personnel, clientèle, public).

Cibles et indicateurs

Diminution de l'empreinte écologique de la Société.

- Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de gestion environnementale, les cibles suivantes sont atteintes : diminution de 8 % de la quantité de GES émise par la consommation de carburants d'origine fossile; diminution de 6 % de la quantité d'électricité achetée au réseau de base d'Hydro-Québec; diminution de 9 % de la quantité d'eau potable consommée; 100 % des objets et produits valorisables et des produits dangereux et toxiques sont récupérés.

Résultats de l'année

Des cibles pour 2013 ont été déterminées en 2009-2010 pour le Programme de gestion environnementale. Les dernières mesures ont été effectuées au 15 novembre 2011. Les résultats ci-dessous sont applicables à la Société (établissements et siège social). Ils montrent une diminution de l'empreinte écologique de la Société.

Indicateurs dont la cible est actuellement dépassée:

- Quantité de GES émise - résultat = -13,1 % (cible : -8 %);
- Quantité d'électricité achetée - résultat = -6,4 % (cible : -6 %);
- Pourcentage de recyclage versus le potentiel de recyclage - résultat = 78,6 % (cible : 70 %).

Indicateurs pour lesquels les cibles restent à atteindre:

- Quantité d'eau potable consommée - résultat = -3,6 % (cible : -9 %);
- Procédure de gestion des objets et produits valorisables et des produits dangereux - résultat = 84 % (cible : 100 %*).

* L'atteinte de cette cible fixée à 100 % est tributaire de la disponibilité de systèmes de valorisation des matières résiduelles organiques (compostage) au plan local (municipalités) ou régional (MRC).

Objectifs gouvernementaux :

- Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au suivi des ministères et des organismes gouvernementaux.
- Promouvoir la réduction de la quantité d'énergie et de ressources naturelles et matérielles utilisées pour la production et la mise en marché de biens et de services.
- Augmenter la part des énergies renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le bilan énergétique du Québec.

Objectif organisationnel

Structurer, améliorer et mesurer la performance environnementale de toutes les unités de l'entreprise de manière à réduire l'empreinte environnementale de la Sépaq.

Action

Sur la base des orientations, des cibles et des indicateurs spécifiques du PGE, élaborer un plan d'action 2008-2013 pour chaque établissement.

Cibles et indicateurs

Le nombre d'établissements ayant adopté et mis en œuvre un plan d'action.

- D'ici le 31 mars 2010, des cibles et des indicateurs spécifiques du PGE ont été définis et communiqués aux établissements.
- Au 31 mars 2013, tous les établissements ont mis en œuvre leur plan d'action.

Résultats de l'année

- Les cibles et les indicateurs de performance ont été définis et communiqués aux établissements.
- Tous les établissements et le siège social ont adopté un plan d'action.
- La mise en œuvre des 50 plans d'action spécifiques suit son cours.

Objectif gouvernemental

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux.

Objectif organisationnel

Assurer un leadership en matière d'aménagement et de développement durables et intégrer des ressources et des territoires sous sa responsabilité afin que leur mise en valeur soit harmonieuse avec la vocation et la mission des réseaux, et assumer un rôle d'éducation et d'information en ces matières.

Action

Identifier, d'ici 2013, les résultats atteints depuis la mise en place de l'approche de gestion intégrée des ressources dans les réserves fauniques de même que les pistes d'amélioration, particulièrement au niveau du suivi de la performance des plans d'harmonisation « faune – forêt – récréation ».

Cibles et indicateurs

Le nombre de plans d'aménagement forestier intégrant les principes de la gestion intégrée des ressources.

- Au 31 mars 2013, l'efficacité du suivi de la performance des plans d'harmonisation a été mesurée et des pistes d'amélioration mises en œuvre avec les partenaires.
- À cette même date, les résultats atteints par l'approche de gestion intégrée ont été évalués et rendus publics par une stratégie de diffusion auprès des principaux partenaires.

Résultats de l'année

- La Société a de nouveau participé à l'analyse des interventions forestières prévues dans les réserves fauniques aux plans d'aménagement forestier annuels proposés par les industriels ou convenus par l'entremise des ententes approuvées par le MRNF dans le cadre des plans quinquennaux 2008-2013. En parallèle, la Société a aussi réalisé l'analyse des interventions forestières présentées aux plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFI-O) élaborés par le MRNF pour la période 2013-2014 dans une optique de gestion intégrée et écosystémique de la forêt. D'autres actions ont été entreprises par la Société pour optimiser la gestion intégrée des ressources dans les réserves fauniques tel que le projet de mise à jour des sites sensibles et d'intérêt pour les paysages, la faune et la récréation dans les réserves fauniques. Il a aussi permis d'élaborer des modalités d'aménagement forestier permettant une meilleure intégration de ces dernières dans les sites retenus. Par ailleurs, la Société a continué de participer activement aux travaux des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (GIRT) dans les diverses régions où sont localisées les réserves fauniques et d'être active dans des comités mis en place par ces tables dans des domaines particuliers, tels les paysages, la faune, le récréotourisme et les enjeux écosystémiques.
- Enfin, la Société a poursuivi ses actions en vue d'expérimenter le concept d'aire protégée avec utilisation durable des ressources dans les réserves fauniques de concert avec le MDDEP et le MRNF. Pour ce faire, en 2011 le projet pilote pour tester le concept a été amorcé dans quatre réserves fauniques et un parc national.

Objectif gouvernemental

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Objectif organisationnel

Maintenir l'intégrité écologique au même niveau que celui constaté selon les indicateurs mis en place dans les parcs nationaux et assurer le maintien du potentiel faunique déterminé par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) dans les réserves fauniques.

Actions

- Poursuivre, au cours de la période 2009-2013, le suivi d'indicateurs sur l'état de l'environnement des parcs nationaux; dans cette perspective, produire un premier bilan quinquennal des résultats atteints par le Programme de suivi de l'intégrité écologique.
- Réaliser un suivi efficace de l'exploitation des territoires des réserves fauniques afin de maintenir le potentiel faunique et ainsi, assurer la pérennité des espèces.

Cibles et indicateurs

- La qualité de l'état de l'environnement des parcs nationaux.
- Le niveau de maintien du potentiel faunique.
- Au cours de 2009-2010, un plan quinquennal des résultats atteints par le Programme de suivi de l'intégrité écologique est rendu public. Sur la base de ces résultats, l'intégrité écologique des territoires des parcs est maintenue à un même niveau au cours de la période 2009-2013.
- Des mécanismes d'amélioration continue sont mis en place pour assurer l'efficacité du suivi de l'exploitation des territoires des réserves fauniques afin de maintenir le potentiel faunique.

Résultats de l'année

- Le Programme de suivi de l'intégrité écologique (PSIE) a été rendu public par la Société en juin 2011. Il regroupe plusieurs indicateurs dont le but est de mesurer les changements du niveau d'intégrité écologique dans les parcs nationaux exploités par la Société. Les parcs suivent en temps réel leur situation et adaptent leur gestion si nécessaire en fonction des indicateurs mesurés. Au plan méthodologique, soulignons la réalisation de deux projets de recherche en collaboration avec des universités dans le cadre de travaux visant à valider des aspects scientifiques du programme. Dans ce même domaine, 72 évaluateurs (scientifiques des sciences naturelles) dont 52 provenant d'universités ou d'instituts, de ministères et organismes ont participé aux travaux visant à établir la puissance écologique des indicateurs. Un premier bilan des résultats du PSIE sera rendu public en 2013.
- Des plans de pêche ont été complétés pour six réserves fauniques et six autres sont en cours d'élaboration pour doter d'autres réserves fauniques d'un tel outil. En 2011, les modalités du nouveau plan de gestion du MRNF pour le doré jaune ont été mises en oeuvre dans la réserve faunique La Vérendrye. Plusieurs projets ont été réalisés dans les réserves fauniques avec l'appui de la Fondation de la faune du Québec pour améliorer les connaissances sur certains habitats problématiques de l'omble de fontaine ou pour restaurer des frayères et la libre circulation du poisson. Dans la réserve faunique des Laurentides, un projet a permis d'identifier les paramètres d'habitat des lacs de pêche les plus performants identifiés au plan de pêche afin de pouvoir en assurer leur viabilité à long terme.
- Deux inventaires ont été complétés pour évaluer les populations d'originaux des réserves fauniques de Matane et de Papineau-Labelle.
- Deux projets de recherche ont été complétés par des chercheurs de l'Université Laval. Le premier a porté sur les effets des fortes densités d'originaux sur la condition corporelle et la fécondité de l'original de l'Est du Québec. Une partie de ce projet s'est déroulé dans les réserves fauniques des Chic-Chocs et de Matane. Quant au deuxième projet, il a notamment consisté à évaluer l'impact génétique des ensemencements chez l'omble de fontaine et a eu lieu dans les réserves fauniques de Portneuf et Mastigouche. Un rapport de recherche sur les résultats de ce projet a été déposé en 2011.
- Un projet d'aménagement de l'habitat de la gélinotte huppée est en élaboration pour une portion de la réserve faunique du Saint-Maurice.
- Depuis 2011, la Société participe à un comité ministériel du MRNF sur le plan du rétablissement du caribou forestier.

Objectif gouvernemental

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

Objectif organisationnel

Préserver et mettre en valeur les richesses patrimoniales qui lui sont confiées en affectant des ressources suffisantes pour en assurer la pérennité, leur caractère distinctif et leur accessibilité.

Action

Mettre en oeuvre, au cours des trois prochaines années, un plan d'investissement adéquat permettant le maintien des infrastructures et des équipements, la conservation ou l'aménagement des milieux naturels ou fauniques, la consolidation de l'offre d'activités, de produits et de services de même que le développement de nouveaux produits écoresponsables.

Cibles et indicateurs

- Pourcentage des dépenses de maintien sur la valeur des actifs;
- Montant investi annuellement en aménagement et protection du milieu naturel;
- Niveau de mise en oeuvre du plan triennal d'investissement.
- À terme, un montant annuel correspondant à 2 % de la valeur de remplacement des actifs est investi en plus de répondre aux besoins de mise en valeur des équipements et de conservation des milieux naturels.

Résultats de l'année

- En 2011-2012, le pourcentage de dépenses de maintien sur la valeur des actifs se situe à 1,2 %.
- De plus, les investissements permettant le maintien des infrastructures et des équipements, la conservation et l'aménagement des milieux naturels et fauniques, la consolidation et le développement se chiffrent à plus de 33 M\$.
- Un nouveau plan d'investissement est prévu dans le cadre du plan stratégique 2012-2017 de la Société. Ce plan quinquennal s'adressera notamment aux aspects suivants :
 - la pérennité des actifs;
 - la protection et la restauration des milieux naturels;
 - la mise en oeuvre du Programme de gestion environnementale.



Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société des établissements de plein air du Québec

MANDAT

La Société des établissements de plein air du Québec (la «Société») a pour mandat d'administrer et de développer les territoires naturels et les équipements touristiques qui lui sont confiés en vertu de sa loi constitutive.

MISSION

Sa mission consiste à assurer l'accessibilité, à mettre en valeur et à protéger ces territoires exceptionnels et ces équipements publics au bénéfice de sa clientèle, des régions du Québec et des générations futures.

LES VALEURS D'ENTREPRISE

La satisfaction de la clientèle

C'est la clientèle qui conditionne le niveau de succès de la Société. Non seulement la Société est à l'écoute des besoins de ses clients, mais elle sollicite de façon proactive leurs commentaires dans une perspective d'amélioration constante de leur niveau de satisfaction, et ce, par l'intermédiaire d'indicateurs et de critères de performance qui permettent de rétroagir rapidement.

La protection de l'environnement et le développement durable

Elle a le devoir de préserver et de mettre en valeur les richesses patrimoniales du domaine public qui lui sont confiées pour en assurer la pérennité, en maintenir le caractère distinctif et en garantir l'accessibilité à l'ensemble des Québécois dans un souci d'équité.

De par la nature des services qu'elle dispense et la qualité des sites et territoires qu'elle exploite, la Société joue un rôle essentiel dans la conservation du patrimoine naturel québécois. Sa gestion est basée sur les principes de développement durable et des opérations et services respectueux de la qualité de l'environnement.

L'innovation et la créativité

La Société affirme son leadership dans l'industrie touristique du Québec en développant les établissements qu'elle gère et en innovant par la création de nouveaux produits, activités et services. Le réseau des établissements de la Société est unique et, dans ce contexte, la Société est en recherche constante de solutions originales pour faire connaître toute la valeur de cette richesse collective.

La concertation avec les milieux régionaux

La Société est consciente de l'impact de ses interventions en région et, à cet égard, elle compte sur la participation active des intervenants régionaux représentés dans les conseils d'administration locaux et les tables d'harmonisation. Elle encourage l'économie régionale en favorisant l'embauche locale et l'achat de produits et services dans le milieu et la conclusion d'ententes de partenariat susceptibles de bonifier l'offre touristique en région.

L'esprit d'entreprise et l'implication du personnel

Tous les employés sont responsables de l'atteinte des résultats selon les objectifs fixés. La Société associe ses employés à la poursuite de sa mission. À cet effet, elle privilégie la formation, elle signifie des attentes, elle responsabilise ses employés et favorise l'esprit d'entreprise et d'initiative. Elle reconnaît leur contribution.

La rigueur, l'efficacité de gestion et la simplification administrative

La rigueur et l'efficacité de gestion caractérisent la Société. Elle s'assure du respect des règles d'équité et de transparence en matière de gestion de ressources humaines, de systèmes d'information de gestion et d'octroi de contrats. Elle développe des règles de gestion claires, simples et efficaces et identifie des solutions appropriées.

DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

DÉFINITIONS

1. Dans ce Code, à moins que le contexte ne s'y oppose, les définitions suivantes s'appliquent :

Code : Désigne le présent Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de la Société.

Conflit d'intérêts : On entend par situation de conflit d'intérêts, toute situation où les intérêts personnels de l'administrateur ou ceux de son conjoint, d'un membre de sa famille ou d'un partenaire d'affaires ou d'une personne morale dans laquelle il détient un nombre significatif de parts ou d'actions, pourraient entrer en conflit réel ou apparent avec les intérêts de la Société. Un conflit d'intérêts ne concerne pas exclusivement des opérations financières ou des avantages économiques. Il peut aussi prendre diverses formes : influencer une décision ou accorder un traitement de faveur à des personnes physiques ou morales. Il n'est pas nécessaire que l'administrateur ait réellement profité de sa charge pour servir ses intérêts ou qu'il ait contrevenu aux intérêts de la Société. Le risque que cela se produise est suffisant. Toute situation susceptible d'entacher la loyauté, l'intégrité ou le jugement est également couverte par la présente définition.

Conseil : Désigne le conseil d'administration de la Société.

Comité : Désigne le comité de gouvernance et d'éthique prévu par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02).

Information confidentielle : Toute information ayant trait à la Société ou toute information de nature stratégique, financière, commerciale, syndicale qui n'est pas connue du public et qui, si elle était connue d'une personne qui n'est pas un administrateur, serait susceptible de lui procurer un avantage quelconque, de compromettre la réalisation d'une opération ou d'un projet à laquelle la Société participe ou d'entraîner une perte à la Société.

Intégrité : L'état d'une personne qui honore ses engagements, en y donnant suite en temps opportun ou en dénonçant qu'elle ne pourra le faire à compter du moment où elle en est consciente, aux personnes ayant des attentes quant auxdits engagements, tout en prenant soin d'atténuer ou de réparer tous les inconvénients subis par ces personnes et découlant de son incapacité à y donner suite.

Loi : Désigne la Loi sur la Société des établissements de plein air du Québec (L.R.Q., c. S-13.01).

Personne liée : Le ou la conjoint(e) de l'administrateur, un enfant de l'administrateur ou de sa ou de son conjoint(e), un membre de sa famille immédiate vivant sous le même toit ou une personne morale dans laquelle il détient un nombre significatif de parts ou d'actions ou une fiducie ou succession dans laquelle l'administrateur a un droit appréciable ou dans laquelle il exerce des fonctions de direction ou un rôle décisionnel.

Société : Désigne la Société des établissements de plein air du Québec.

INTERPRÉTATION

2. Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.

PORTÉE DU CODE

Objet

3. (1) Le présent Code a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration de la Société, de favoriser la transparence au sein de la Société et de responsabiliser ses administrateurs.
3. (2) Le présent Code a aussi pour objet d'établir les principes d'éthique et les règles de déontologie de la Société auxquels les administrateurs doivent se soumettre. Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de la Société, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion. Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs.

Champ d'application

4. Le présent Code s'applique aux administrateurs de la Société.

Entrée en vigueur

5. Le présent Code entre en vigueur à compter de son adoption par le Conseil, soit le 13 janvier 2012. Il n'a aucun effet rétroactif.

PRINCIPES D'ÉTHIQUE

Réalisation de la mission

6. (1) Les administrateurs sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat à la réalisation de la mission de la Société et à la bonne administration de ses biens. Dans ce contexte, l'administrateur doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes, son expérience et son Intégrité de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objectifs assignés à la Société par la Loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.
6. (2) Sa contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité. L'administrateur doit entretenir à l'égard de toute personne et de la Société des relations fondées sur le respect, la coopération et le professionnalisme.

Respect des règles

7. (1) L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la Loi, le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (R.R.Q., c. M-30, r.0.1) et le présent Code. Ce dernier reflète et, le cas échéant, complète les dispositions prévues par la Loi et le règlement.
7. (2) L'administrateur doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.
7. (3) Le présent Code ne reprend pas tous les sujets traités dans la Loi, le règlement ou d'autres lois ou dispositions applicables à l'un ou l'autre des administrateurs, dont la rémunération et les activités politiques.

Professionalisme

8. (1) Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur doit maintenir à jour ses connaissances et avoir un jugement professionnel indépendant, dans le meilleur intérêt de la Société. Il a le devoir de prendre connaissance, de promouvoir le respect et de se conformer au présent Code, aux lois et aux règlements applicables ainsi qu'aux politiques, directives et règles fixés par la Société. Il doit également se tenir informé du contexte économique, social et politique dans lequel la Société exerce ses activités.
8. (2) La Société doit collaborer avec l'administrateur pour le supporter dans l'exercice de ses fonctions.
8. (3) L'administrateur prend ses décisions de façon à assurer et à maintenir le lien de confiance avec les clients, les fournisseurs et les partenaires de la Société, le public ainsi qu'avec l'actionnaire de la Société.
8. (4) En cas de doute sur la portée ou l'application d'une disposition, il appartient à l'administrateur de consulter le président du Conseil.

Adhésion

9. Le présent Code fait partie des obligations professionnelles de l'administrateur. Il doit confirmer son adhésion au Code dans les 30 jours suivant le début de son mandat ou l'entrée en vigueur de chacune des modifications du Code.

RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

FAIRE PREUVE DE RÉSERVE DANS LES ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Neutralité politique

10. (1) L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane.
10. (2) Un administrateur ne doit en aucun cas associer la Société, de près ou de loin, à une démarche personnelle touchant des activités politiques.

Manifestation publique

11. L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.

Offre d'emploi

12. L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

Affaires personnelles

13. L'administrateur doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

TRAITEMENT DE L'INFORMATION

Confidentialité

14. (1) L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue. De plus, il doit user de retenue dans ses conversations afin de ne pas favoriser une partie au détriment d'une autre sur le plan des liens d'affaires qu'elle a ou pourrait avoir avec la Société.
14. (2) L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.
14. (3) Ces obligations n'ont pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêt particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le Conseil exige le respect de la confidentialité.

Protection de l'information confidentielle

15. L'administrateur se doit de respecter les restrictions et appliquer les mesures de protection en regard de l'information confidentielle : il ne doit communiquer de l'information confidentielle qu'aux personnes autorisées à la connaître; s'il utilise un système de courrier électronique ou toute autre forme de messagerie électronique, il doit se conformer à toutes les pratiques et directives émises ou approuvées par la Société touchant le stockage, l'utilisation et la transmission d'information par ce système. Il ne doit pas transmettre à quiconque l'information confidentielle qu'il reçoit de la Société; il a la responsabilité de prendre des mesures visant à protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès. Ces mesures sont notamment de :
 - ne pas laisser à la vue de tiers ou d'employés non concernés les documents porteurs d'informations confidentielles;
 - prendre des mesures appropriées pour assurer la protection des documents porteurs d'informations confidentielles quel que soit le support;
 - éviter dans les endroits publics les discussions pouvant révéler des informations confidentielles;
 - identifier sur les documents susceptibles de circuler, le fait qu'ils contiennent de l'information confidentielle qui doit être traitée en conséquence;
 - se défaire par des moyens appropriés (déchiquetage, archivage, destruction informatique, etc.) de tout document confidentiel lorsque ce document n'est plus nécessaire à l'exécution du mandat d'administrateur.

Confidentialité des informations fournies

16. La Société prend les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs dans le cadre de l'application du présent Code.

Obligations après la cessation des fonctions

17. (1) L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société.
17. (2) L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société, un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.
17. (3) Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.
17. (4) L'administrateur en poste ne peut traiter, dans les circonstances qui sont prévues au troisième alinéa, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

ÉVITER LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Situation conflictuelle et dénonciation

18. (1) L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions. Il doit éviter de se placer dans une situation qui laisse un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec loyauté et impartialité.
18. (2) L'administrateur doit éviter de se trouver dans une situation où lui ou une personne qui lui est liée pourrait tirer, directement ou indirectement, profit d'un contrat conclu par la Société ou de l'influence du pouvoir de décision de cet administrateur, selon le cas, en raison des fonctions qu'il occupe au sein de la Société.
18. (3) Un administrateur ne doit offrir aucun service-conseil ou autres services à la Société, que ce soit à titre personnel ou par l'intermédiaire d'une entité dans laquelle lui ou une personne qui lui est liée détient des intérêts importants.
18. (4) Chaque administrateur doit, lors de son entrée en fonction et annuellement par la suite, communiquer au président du Conseil la liste des intérêts qu'il détient dans des personnes morales de même que la liste de tels intérêts que détient son conjoint avec un relevé de toutes opérations ayant modifié ces listes dans le cours de l'année.
18. (5) L'administrateur en situation de conflit d'intérêts doit en aviser par écrit le président du Conseil et le secrétaire et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la personne morale dans laquelle il a ces intérêts. Il doit en outre dénoncer verbalement cette situation à toute séance qui aborde un sujet touchant ces intérêts, afin que cette dénonciation et son retrait de la séance soient dûment consignés au mémoire de délibérations.

Conflit d'intérêts

19. (1) L'administrateur ne peut, sous peine de révocation de sa charge, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.
19. (2) De plus, l'administrateur à temps plein doit se conformer à l'article 9 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G 1.02).

Biens de la Société

20. L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

Avantages et cadeaux

21. (1) L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.
21. (2) Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou remis à la Société.
22. (1) L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
22. (2) L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

MISE EN ŒUVRE

Adoption et révision

23. Le Conseil approuve le présent Code, sur recommandation du Comité qui en assure la révision.

Révision du Code

24. Le Comité doit : réviser annuellement le présent Code et soumettre toute modification au Conseil pour approbation; assurer la formation et l'information des administrateurs quant au contenu et aux modalités d'application du présent Code.

Application

25. (1) Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la Société.
25. (2) Le président du Conseil a pour mandat : de donner son avis et de fournir son soutien à la Société et à tout membre du Conseil confronté à une situation qu'il estime poser un problème; de traiter toute demande d'information relative au présent Code; de faire enquête de sa propre initiative ou à la réception d'allégations d'irrégularités au présent Code.
25. (3) Dans le cadre de la réalisation de ce mandat, le président du Conseil peut, au besoin, s'adresser au Comité.

Dénonciation d'une violation

26. (1) L'administrateur qui connaît ou soupçonne l'existence d'une violation au présent Code, incluant une utilisation ou une communication irrégulière d'Information confidentielle ou un Conflit d'intérêts non divulgué, doit la dénoncer à l'autorité compétente mentionnée à l'article 30 du présent Code.
26. (2) Cette dénonciation doit être faite de façon confidentielle et devrait contenir l'information suivante : l'identité de l'auteur ou des auteurs de cette violation; la description de la violation; la date ou la période de survenance de la violation; une copie de tout document qui soutient la dénonciation.
26. (3) Le président du Conseil préserve l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Il ne peut être contraint de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.
26. (4) Lorsque le président du Conseil a des motifs raisonnables de croire qu'un administrateur n'a pas respecté l'une ou l'autre des dispositions du présent Code, il en informe immédiatement le Conseil et l'autorité compétente en lui remettant une copie complète de son dossier.

DÉCLARATIONS

Types de déclarations

27. (1) **ADHÉSION** : L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire « Déclaration d'adhésion au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs » reproduit à l'annexe A du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours suivant sa nomination ou l'entrée en vigueur de chacune des modifications du Code.
27. (2) **INTÉRÊTS** : L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire « Déclaration d'intérêts » reproduit à l'annexe B du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours de sa nomination et dans les 90 jours suivant le 31 mars de chaque année durant laquelle il demeure en fonctions.
27. (3) **MODIFICATION D'INTÉRÊTS** : L'administrateur fournit au président du Conseil le formulaire « Déclaration de modification d'intérêts » reproduit à l'annexe C du présent Code, dûment rempli et signé, dans les 30 jours de la survenance d'un changement significatif au contenu de l'annexe B.
27. (4) **NON-PARTICIPATION AUX DISCUSSIONS** : L'administrateur fournit, s'il y a lieu, au président du Conseil, le formulaire « Déclaration de non-participation aux discussions » reproduit à l'annexe D du présent Code, dûment rempli et signé.

Dossiers

27. (5) Le président du Conseil remet les documents reçus en application du présent article au secrétaire de la Société qui les conserve dans les dossiers de la Société.

Procédure de délibération

28. Dans tous les cas où un sujet peut susciter un Conflit d'intérêts lié à la fonction ou à la personne de l'administrateur ou s'il s'agit d'une société ou entité déclarée par l'administrateur conformément à l'annexe D, le secrétaire applique la procédure de délibération relative aux Conflits d'intérêts prévue à l'annexe E du présent Code.

Archives

29. (1) Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent Code ainsi que les rapports, décisions et avis consultatifs.
29. (2) Il doit en outre prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de la confidentialité des informations fournies par les administrateurs en vertu du présent Code.

PROCESSUS DISCIPLINAIRE

Autorité compétente

30. Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque le président du Conseil ou un administrateur nommé par le gouvernement est en cause.

Sanction et procédures

31. (1) L'administrateur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération le cas échéant, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
31. (2) L'autorité compétente fait part à l'administrateur des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.
31. (3) Sur conclusion que l'administrateur a contrevenu à la loi ou au présent Code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
31. (4) Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 30, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur pour une période d'au plus 30 jours.
31. (5) La sanction qui peut être imposée à l'administrateur est la réprimande, la suspension, sans rémunération le cas échéant, d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
31. (6) Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

Les annexes au Code d'éthique et de déontologie des administrateurs sont disponibles sur le site Web de la Société au www.sepaq.com sous l'onglet *Organisation – Accès à l'information*.

Coordonnées des établissements

Secteur faunique

Réserve faunique Ashuapmushuan

Directrice : M^{me} Colette Robertson
Km 33, route 167, case postale 40
La Doré (Québec) G8J 1Y4
Téléphone : 418 256-3806
Télécopieur : 418 256-3808
Courriel : ashuapmushuan@sepaq.com

Réserve faunique Assinica et des Lacs-Albanel-Mistassini-et-Waconichi

Directrice p. i. : M^{me} Catherine Jobin
1584, route 167 Nord, case postale 38
Chibougamau (Québec) G8P 2K5
Téléphone : 418 748-7748
Télécopieur : 418 907-7295
Courriel : assinica@sepaq.com

Réserve faunique des Chic-Chocs

Directeur : M. Bermans Drouin
116, rue Prudent-Cloutier, case postale 102
Mont-Saint-Pierre (Québec) G0E 1V0
Téléphone : 418 797-5214
Télécopieur : 418 797-5216
Courriel : chicchocs@sepaq.com

Réserve faunique des Laurentides

Directeur : M. Sylvain Boucher
700, boulevard Lebourgneuf, bureau 11
Québec (Québec) G2J 1E2
Téléphone : 418 528-6868
Télécopieur : 418 528-8833
Courriel : laurentides@sepaq.com

Secteur touristique

Aquarium du Québec

Directeur : M. Christophe Zamuner
1675, avenue des Hôtels
Québec (Québec) G1W 4S3
Téléphone : 418 659-5266
Télécopieur : 418 646-9238
Courriel : aquarium@sepaq.com

Auberge de montagne des Chic-Chocs

Directeur : M. Guy Laroche
10, rue Notre-Dame Est, case postale 120
Cap-Chat (Québec) G0J 1G0
Téléphone : 418 907-9024
Télécopieur : 418 786-2515
Courriel : auberge.chicchocs@sepaq.com

Auberge et Golf Fort-Prével

Directeur : M. Simon Marinier
2053, boulevard Douglas, case postale 58
Saint-Georges-de-Malbaie (Québec) G0C 2X0
Téléphone : 418 368-2281
Télécopieur : 418 368-1364
Courriel : fortprevel@sepaq.com

Réserve faunique La Vérendrye, Secteur Abitibi-Témiscamingue

Directeur : M. Serge Martel
50, boulevard Lamaque, case postale 1330
Val-d'Or (Québec) J9P 4P8
Téléphone : 819 354-4392
Télécopieur : 819 736-2106
Courriel : laverendryeabitibi@sepaq.com

Réserve faunique La Vérendrye, Secteur Outaouais

Directeur : M. Frédéric Lussier
Montcerf-Lytton (Québec) J0W 1N0
Téléphone : 819 438-2017
Télécopieur : 819 438-2432
Courriel : laverendryeoutaouais@sepaq.com

Réserve faunique Mastigouche

Directeur : M. Éric Harnois
830, rue Sainte-Anne, case postale 1760
Saint-Alexis-des-Monts (Québec) J0K 1V0
Téléphone : 819 265-2098
Télécopieur : 819 265-3415
Courriel : mastigouche@sepaq.com

Réserve faunique de Matane

Directeur : M. Dan Gagnon
257, rue Saint-Jérôme
Matane (Québec) G4W 3A7
Téléphone : 418 562-3700
Télécopieur : 418 562-4832
Courriel : matane@sepaq.com

Camping de la Baie-de-Percé

Directeur : M. Rémi Plourde
180, route 132, case postale 86
Percé (Québec) G0C 2L0
Téléphone : 418 782-2240
Télécopieur : 418 782-2241
Courriel : perce@sepaq.com

Camping des Voltigeurs

Directrice : M^{me} Chantal Paré
575, rue Montplaisir, casier postal 878
Drummondville (Québec) J2B 6X1
Téléphone : 819 477-1360
Télécopieur : 819 477-6936
Courriel : voltigeurs@sepaq.com

Centre touristique du Lac-Kénogami

Directrice : M^{me} Anne-Marie Vin
9000, route de Kénogami, case postale 15
Lac-Kénogami (Québec) G7X 0H9
Téléphone : 418 344-1142
Télécopieur : 418 344-1156
Courriel : kenogami@sepaq.com

Réserve faunique de Papineau-Labelle

Directrice : M^{me} Christine Lefebvre
443, route 309, case postale 100
Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0
Téléphone : 819 454-2011
Télécopieur : 819 454-2353
Courriel : papineau@sepaq.com

Réserve faunique de Port-Cartier-Sept-Îles

Directeur : M. Dany Bacon
24, boulevard des Îles, bureau 109
Port-Cartier (Québec) G5B 2M9
Téléphone : 418 766-2524
Télécopieur : 418 766-2921
Courriel : portcartier@sepaq.com

Réserve faunique de Port-Daniel

Directeur : M. Yves Briand
262, route du Parc
Port-Daniel (Québec) G0C 2N0
Téléphone : 418 396-2232
Télécopieur : 418 396-3325
Courriel : portdaniel@sepaq.com

Réserve faunique de Portneuf

Directeur : M. Robin Plante
229, rue du Lac Vert, case postale 10
Rivière-à-Pierre (Québec) G0A 3A0
Téléphone : 418 323-2028
Télécopieur : 418 323-2159
Courriel : portneuf@sepaq.com

Centre touristique du Lac-Simon

Directeur : M. Jean-Luc Lussier
1216, rue Principale, case postale 61
Duhamel (Québec) J0V 1G0
Téléphone : 819 428-5015
Télécopieur : 819 428-3512
Courriel : lacsimon@sepaq.com

Gîte du Mont-Albert

Directeur : M. David Dubreuil
2001, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4
Téléphone : 418 763-2288
Télécopieur : 418 763-7803
Courriel : gitmtalb@sepaq.com

Réserve faunique de Rimouski

Directeur : M. Michel Fournier
112, route de la réserve Rimouski
Saint-Narcisse (Québec) G0K 1S0
Téléphone : 418 735-2226
Télécopieur : 418 735-2250
Courriel : rimouski@sepaq.com

Réserve faunique Rouge-Matawin

Directeur p. i. : M. Roger Lemieux
4456, chemin du Lac-Supérieur
Lac-Supérieur (Québec) J0T 1P0
Téléphone : 819 688-2325
Télécopieur : 819 688-6369
Courriel : rougematawin@sepaq.com

Réserve faunique du Saint-Maurice

Directeur : M. Mathieu Therrien
3773, route 155
Trois-Rives (Québec) G0X 2C0
Téléphone : 819 646-5680
Télécopieur : 819 646-5693
Courriel : stmaurice@sepaq.com

Sépaq Anticosti

Directeur : M. Pierre Pitre
25, chemin des Forestiers, case postale 179
Île d'Anticosti (Québec) G0G 2Y0
Téléphone : 418 535-0231
Télécopieur : 418 535-0289
Courriel : anticosti@sepaq.com

Parc de la Chute-Montmorency

Directeur : M. Yves Juneau
2490, avenue Royale
Québec (Québec) G1C 1S1
Téléphone : 418 663-3330
Télécopieur : 418 663-1666
Courriel : montmorency@sepaq.com

Station touristique Duchesnay

Directeur : M. David Deslauriers
140, montée de l'Auberge
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
(Québec) G3N 0J5
Téléphone : 418 875-2122
Télécopieur : 418 875-2868
Courriel : duchesnay@sepaq.com



Secteur des parcs nationaux

Parc national d'Aigüebelle

Directrice : M^{me} France Simard
12373, route d'Aigüebelle
Rouyn-Noranda (Québec) J0Z 2Y0
Téléphone : 819 637-2480
Télécopieur : 819 637-7106
Courriel : parc.aigüebelle@sepaq.com

Parc national d'Anticosti

Directeur : M. Pierre Pitre
25, chemin des Forestiers, case postale 179
Île d'Anticosti (Québec) G0G 2Y0
Téléphone : 418 535-0231
Télécopieur : 418 535-0289
Courriel : parc.anticosti@sepaq.com

Parc national du Bic

Directeur : M. André Rouleau
3382, route 132 Ouest, case postale 2066
Le Bic (Québec) G0L 1B0
Téléphone : 418 736-5035
Télécopieur : 418 736-5039
Courriel : parc.bic@sepaq.com

Parc national du Fjord-du-Saguenay

Directeur : M. Daniel Groleau
91, Notre-Dame
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0
Téléphone : 418 272-1509
Télécopieur : 418 272-1516
Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

Parc national de Frontenac

Directeur : M. Éric Lessard
599, chemin des Roy
Sainte-Praxède (Québec) G0M 1H1
Téléphone : 418 486-2300
Télécopieur : 418 486-2226
Courriel : parc.frontenac@sepaq.com

Parc national de la Gaspésie

Directeur : M. François Boulanger
1981, route du Parc
Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 2E4
Téléphone : 418 763-7494
Télécopieur : 418 763-9492
Courriel : parc.gaspésie@sepaq.com

Parc national des Grands-Jardins

Directrice : M^{me} Nancy Bolduc
25, boulevard Notre-Dame
Clermont (Québec) G4A 1C2
Téléphone : 418 439-1227
Télécopieur : 418 439-1228
Courriel : parc.grands-jardins@sepaq.com

Parc national des Hautes-Gorges- de-la-Rivière-Malbaie

Directrice : M^{me} Nancy Bolduc
25, boulevard Notre-Dame
Clermont (Québec) G4A 1C2
Téléphone : 418 439-1227
Télécopieur : 418 439-1228
Courriel : parc.hautes-gorges@sepaq.com

Parc national de l'Île-Bonaventure-et- du-Rocher-Percé

Directeur : M. Rémi Plourde
4, rue du Quai, case postale 310
Percé (Québec) G0C 2L0
Téléphone : 418 782-2240
Télécopieur : 418 782-2241
Courriel : parc.ibrperce@sepaq.com

Parc national des Îles-de-Boucherville

Directeur : M. André Despatie
55, Île Sainte-Marguerite, case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone : 450 928-5089
Télécopieur : 450 670-2747
Courriel : parc.boucherville@sepaq.com

Parc national de la Jacques-Cartier

Directeur : M. Mathieu-H. Brunet
103, chemin de la Vallée-de-la-Jacques-Cartier
Stoneham (Québec) G3C 2T5
Téléphone : 418 848-3599
Télécopieur : 418 848-1372
Courriel : parc.jacques-cartier@sepaq.com

Parc national du Lac-Témiscouata

Directeur : M. Denis Ouellet
150, Saint-Joseph, case postale 28
Saint-Michel-du-Squatec (Québec) G0L 4H0
Téléphone : 418 855-5508
Télécopieur : 418 855-5511
Courriel : parc.lac-temiscouata@sepaq.com

Parc national de Miguasha

Directeur : M. Rémi Plourde
231, Miguasha Ouest, case postale 183
Nouvelle (Québec) G0C 2E0
Téléphone : 418 794-2475
Télécopieur : 418 794-2033
Courriel : parc.miguasha@sepaq.com

Parc national du Mont-Mégantic

Directeur : M. Pierre Goulet
189, route du Parc
Notre-Dame-des-Bois (Québec) J0B 2E0
Téléphone : 819 888-2941
Télécopieur : 819 888-2943
Courriel : parc.mont-megantic@sepaq.com

Parc national du Mont-Orford

Directrice : M^{me} Brigitte Marchand
3321, chemin du Parc
Canton d'Orford (Québec) J1X 7A2
Téléphone : 819 843-4545
Télécopieur : 819 868-1259
Courriel : parc.mont-orford@sepaq.com

Parc national du Mont-Saint-Bruno

Directeur : M. André Despatie
55, Île Sainte-Marguerite, case postale 310
Boucherville (Québec) J4B 5J6
Téléphone : 450 653-7544
Télécopieur : 450 653-0509
Courriel : parc.st-bruno@sepaq.com

Parc national du Mont-Tremblant

Directrice : M^{me} Sylvie-Anne Marchand
4456, chemin du Lac-Supérieur
Lac-Supérieur (Québec) J0T 1P0
Téléphone : 819 688-2336
Télécopieur : 819 688-6369
Courriel : parc.mont-tremblant@sepaq.com

Parc national des Monts-Valin

Directeur : M. François Guillot
360, rang Saint-Louis
Saint-Fulgence (Québec) G0V 1S0
Téléphone : 418 674-1200
Télécopieur : 418 674-1246
Courriel : parc.monts-valin@sepaq.com

Parc national d'Oka

Directeur : M. Richard Rozon
2020, chemin Oka
Oka (Québec) J0N 1E0
Téléphone : 450 479-1338
Télécopieur : 450 479-6250
Courriel : parc.oka@sepaq.com

Parc national de Plaisance

Directeur : M. Jean-Luc Lussier
1001, chemin des Presqu'Îles, case postale 40
Plaisance (Québec) J0V 1S0
Téléphone : 819 427-5350
Télécopieur : 819 427-5905
Courriel : parc.plaisance@sepaq.com

Parc national de la Pointe-Taillon

Directeur : M. François Taillon
835, rang 3 Ouest
Saint-Henri-de-Taillon (Québec) G0W 2X0
Téléphone : 418 347-5371
Télécopieur : 418 347-2134
Courriel : parc.pointe-taillon@sepaq.com

Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent

Codirectrice : M^{me} Nathaël Bergeron
91, Notre-Dame
Rivière-Éternité (Québec) G0V 1P0
Téléphone : 418 272-2767
Télécopieur : 418 272-3438
Courriel : parc.saguenay@sepaq.com

Parc national de la Yamaska

Directrice : M^{me} Brigitte Marchand
3321, chemin du Parc
Canton d'Orford (Québec) J1X 7A2
Téléphone : 450 776-7182
Télécopieur : 450 776-9326
Courriel : parc.yamaska@sepaq.com



Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq)

Siège social

Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 1300
Québec (Québec) G1V 5C2
Téléphone : 418 686-4875
Télécopieur : 418 686-6160

Service des ventes et réservations

Place de la Cité, Tour Cominar
2640, boulevard Laurier
Bureau 250, 2^e étage
Québec (Québec) G1V 5C2
Canada et États-Unis : 1 800 665-6527
Autres pays : 418 890-6527
Télécopieur : 418 528-6025
Site Web : www.sepaq.com
Courrier : inforeservation@sepaq.com

Bureau des ventes de Montréal

Centre Infotouriste de Montréal
1255, rue Peel, bureau 100
(coin Sainte-Catherine)
Montréal (Québec) H3B 4V4
Téléphone : 514 873-9899
Télécopieur : 514 873-9907

1 800 665-6527 | www.sepaq.com

Avec la volonté d'appliquer le principe de réduction à la source, la **Société des établissements de plein air du Québec** a limité l'impression du présent rapport annuel. Il est possible d'accéder au texte intégral du rapport annuel en consultant le site Web de la Société au www.sepaq.com sous l'onglet *Organisation – Documentation corporative*.

Le contenu de cette publication a été rédigé par la Société des établissements de plein air du Québec.

Dépôts légaux – 2012

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

ISBN-978-2-550-65036-2

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN-0833-028X

Politique sur l'octroi de contrats de la Société des établissements de plein air du Québec

Conformément à l'article 7 de la Loi sur les contrats des organismes publics, la Société a adopté une politique sur l'octroi de contrats. Cette politique est publique et est disponible sur le site Web de la Société au www.sepaq.com sous l'onglet Organisation – Appels d'offres.

Enregistrement des mesures volontaires sur les changements climatiques

La Société adhère au programme ÉcoGESse d'enregistrement des mesures volontaires visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Photo couverture: Station touristique Duchesnay

Crédits photos: Stéphane Audet, Dominic Boudreault, Benoît Camirand, Steve Deschênes, Mathieu Dupuis, Jean-Pierre Huard, Marc Loiselle, Patrick Matte, Pub Photo, Luc Rousseau, L. Royer.



Ce document est imprimé sur du papier entièrement recyclé, fabriqué au Québec, contenant 100 % de fibres postconsommation et produit sans chlore. Les encres utilisées pour cette production contiennent des huiles végétales.

www.sepaq.com